

### 3.5 La description du site d'implantation : l'aire immédiate

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

#### 3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat

Le site couvre au total une zone de 134 hectares. Elle est découpée en différentes sous zones, quatre au total, qui se répartissent d'est en ouest de la D72 au versant sud-ouest de la vallée de la Benaize. Ces «sous zones» sont toutes situées sur des points hauts, des plateaux qui s'intercalent entre les différents vallons et les deux principales vallées de l'aire d'étude immédiate, la Sédelle et la Benaize. Ces sous zones sont situées à une altitude comprise entre 300 et 350 mètres.

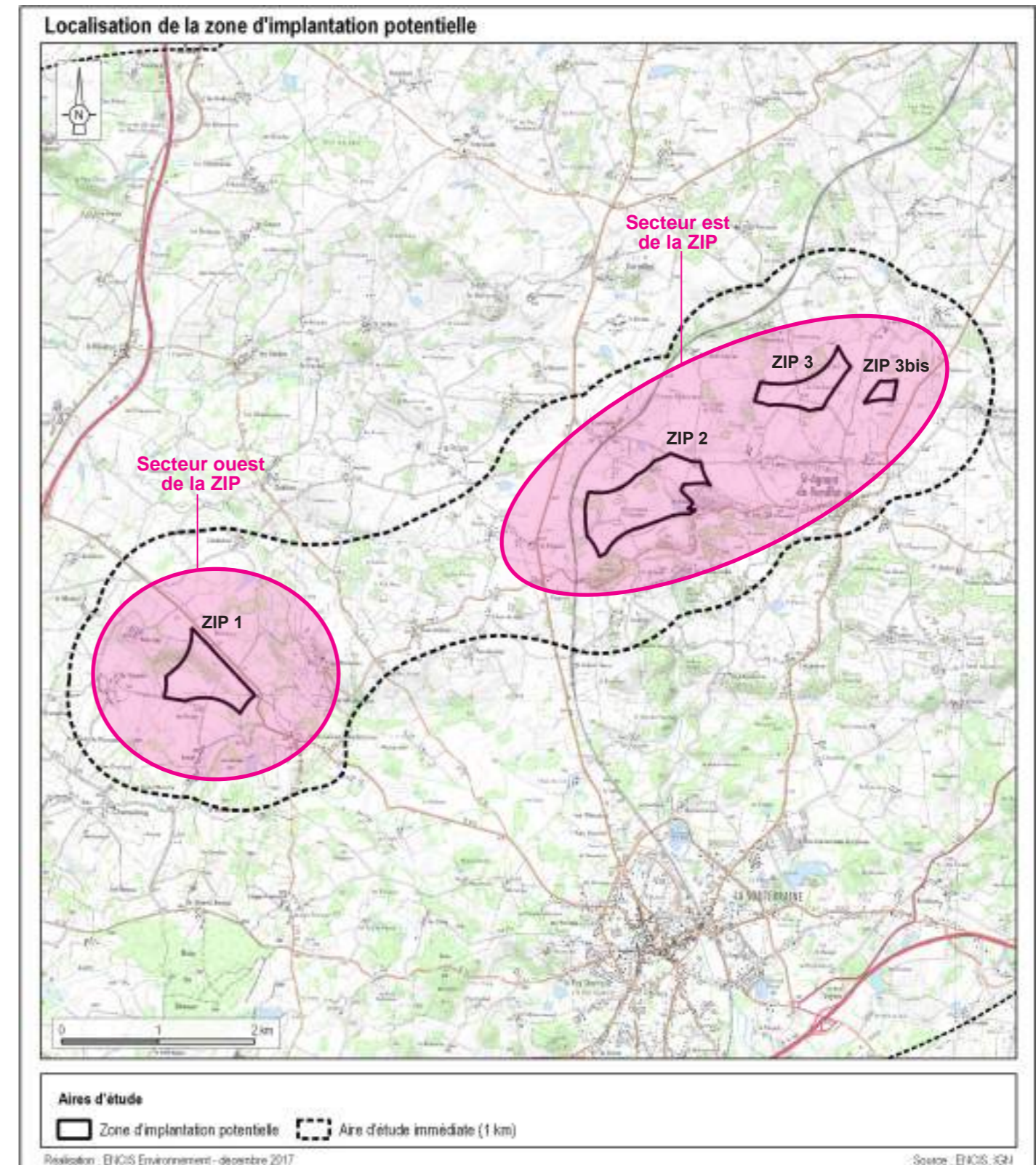
Au regard des différents éléments qui composent la ZIP et pour des raisons pratiques il a été choisi de nommer deux secteurs distincts (le secteur ouest et le secteur est) et de numéroter chaque «sous zone» afin de mieux les identifier. Chaque «sous zone» de la ZIP sera décrite séparément dans les pages qui suivent.

Dans son ensemble la ZIP est majoritairement occupée par des cultures et des prairies de fauche. Les parcelles sont le plus souvent soulignées par la présence de haies basses composées d'essences ligneuses diverses (...). Des haies résiduelles ainsi que des arbres isolés en port libre agrémentent ponctuellement le paysage agricole. Quelques boisements, avoisinant les 2 hectares en moyenne, viennent diversifier le patchwork des cultures céréalières. L'essence la plus présente est le chêne.

La ZIP est parcourue par plusieurs chemins agricoles destinés à desservir la mosaïque de parcelles. Larges et carrossables, ces chemins sont constitués de terre et de graviers. Ils sont encadrés par des bas-côtés enherbés ou des broussailles entretenues annuellement par gyrobroyage. Des grands chênes âgés (centenaires voire pluri-centenaires pour certains) accompagnent ponctuellement les principaux chemins. Aucun sentier balisé pour la randonnée n'a été identifié dans l'ensemble de la ZIP.

#### 3.5.2 Les secteurs à enjeux

Les différents secteurs à enjeux seront détaillés plus précisément dans la description de chaque sous zone. Globalement les principaux enjeux paysagers sont liés à la présence de zones humides, tels que les mares et les étangs, ainsi qu'aux éléments arborés tels que les haies et les arbres remarquables, isolés et en port libre.



Carte 30 : Localisation de la ZIP.

### Description des éléments de la ZIP 1

La sous zone d'implantation potentielle 1 se situe à l'ouest, isolée du secteur-est situé à environ 3,8 km. Cette sous zone couvre une superficie de 37,7 hectares. Ce site est caractérisé par la présence d'un vallon orienté sur un axe sud-est/ouest et qui scinde la ZIP 1 en deux versants distincts. Le ruisseau qui a façonné cette dépression est un affluent de la Planche Arnaise. Le vallon est souligné dans le paysage par la présence d'une prairie structurée par un réseau dense de haies. La ripisylve qui borde le cours d'eau témoigne d'une dynamique d'enrichissement qui se confond avec un boisement de feuillus à l'est. Le site est majoritairement occupé par des cultures et des prairies. L'essence dominante, des rares haies clairsemées qui structurent le parcellaire au nord, est le chêne. Au centre de la ZIP, une réserve d'eau circulaire, retenue par une importante levée de terre en arc de cercle avoisinant les 3 m de hauteur, semble être liée à un usage agricole.

Au nord la ZIP 1 est bordée par la D912 sur un tronçon d'environ 2 km, au sud-ouest c'est une route communale, menant au hameau des Vergnes, qui longe la ZIP sur 500 m. La ZIP est également parcourue par deux chemins, larges et carrossables, parfois bordés de haies basses, qui servent de chemins de desserte agricole. Le secteur sud est plus ouvert, avec de grandes parcelles agricoles et des haies quasiment inexistantes.

Les secteurs à enjeux sont : les abords de la D912 au nord et de la route communale au sud ; le fond de vallon central, ses abords et le cortège végétal qui l'accompagne ; les chemins agricoles ; la réserve d'eau circulaire.



Photographie 164 : Chemin de desserte agricole menant au fond de vallon de la ZIP 1.



Carte 31 : Localisation de la ZIP 1.



*Parcelle cultivée.*



*Desserte agricole bordée par une haie basse.*



*Ruisseau bordé par des cépées d'aulnes.*



*Détail du ruisseau.*



*Parcelle cultivée en surplomb du vallon.*



*Boisement de feuillus sur le versant nord.*



*Réserve d'eau circulaire retenue par une levée de terre.*



*Haie basse composée de ronces et d'aubépines.*



*Haie clairsemée dans le fond de vallon.*



*Vue d'ensemble de la réserve d'eau circulaire.*

*Photographie 165 : Motifs paysagers de l'AEI.*



*Photographie 168 : Panorama sur la ZIP depuis la route communale menant au hameau des Vergnes.*



*Photographie 167 : Panorama sur une parcelle cultivée en premier plan du vallon central de la ZIP 1.*



*Photographie 166 : Le fond de vallon de la ZIP 1 et son cortège arboré.*

### Description des éléments de la ZIP 2

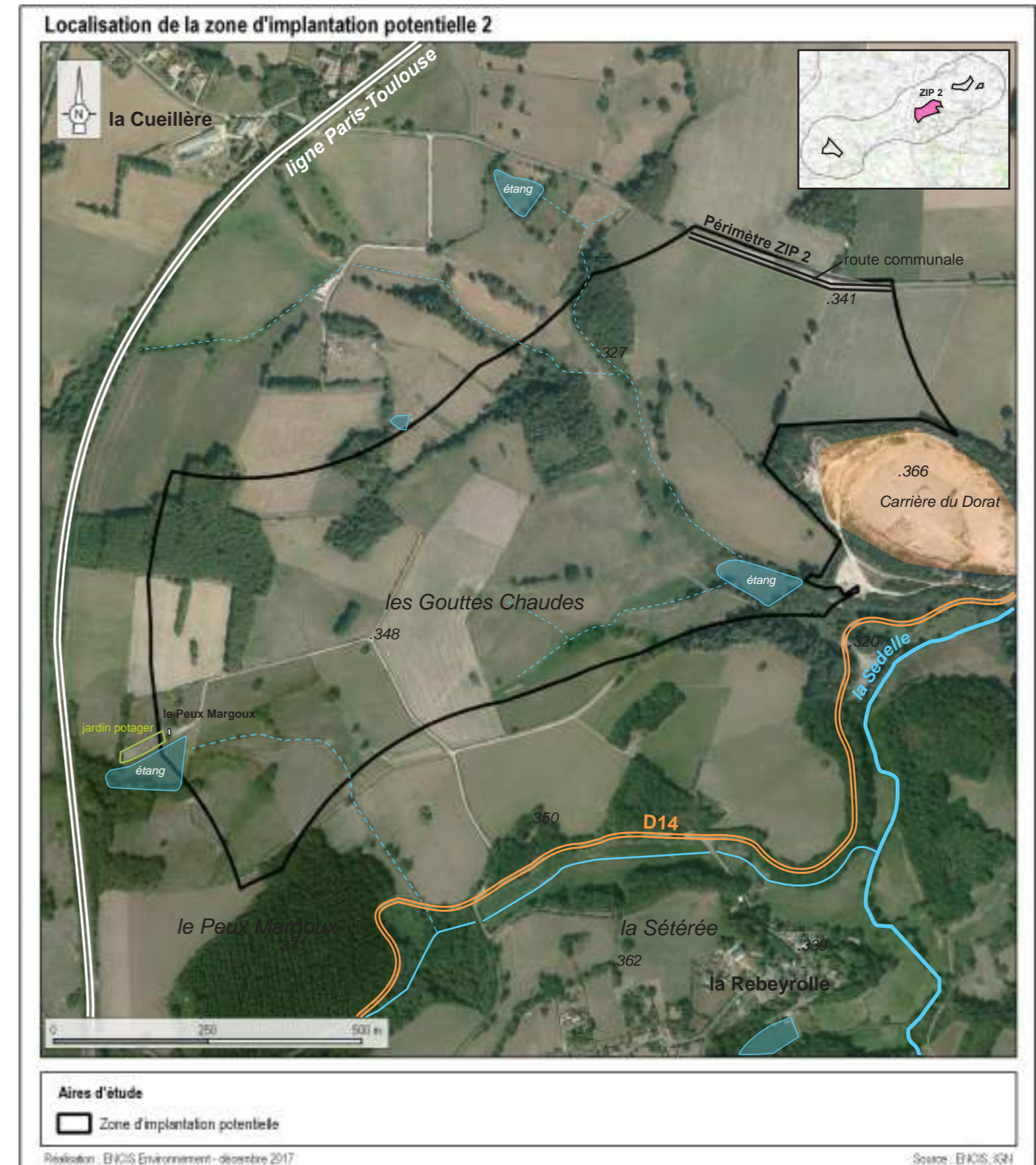
La sous zone d'implantation potentielle 2 se situe à l'ouest du secteur est. Cette sous zone, la plus grande de la ZIP, couvre une superficie de 65,2 hectares. Le relief s'organise autour de deux petits vallons dont les eaux se déversent dans un étang en amont de la Sédelle au sud-est de la ZIP. Un second étang est aménagé à l'ouest de la ZIP, un cabanon, un potager ainsi que plusieurs remises sont présents. Le site est majoritairement occupé par des cultures et des prairies. Les parcelles sont délimitées par des haies basses et des clôtures colonisées par les ronces. Plusieurs boisements de feuillus caractérisent le paysage au nord de la ZIP, le plus important, au nord-ouest, avoisine les 4 hectares. L'essence dominante des boisements est le chêne, accompagné de frênes, de hêtres, parfois de bouleaux et de noisetiers. La strate arbustive des haies basses est quant à elle composée de nombreuses essences en mélange : noisetiers, hêtres, aubépines, églantiers, sorbiers, ronciers, etc. Des haies résiduelles et quelques arbres en port libre mouchettent les parcelles. A l'est, la ZIP borde le cordon boisé qui souligne les falaises abruptes de la carrière du Dorat.

La ZIP 2 est parcourue par plusieurs chemins, larges et carrossables, qui servent de chemins de desserte agricole. Ces chemins sont constitués de terre battue et de graviers. Ils sont encadrés par des bas-côtés enherbés, parfois d'un fossé, voire directement de broussailles qui se développent en bordure des haies. Le secteur sud apparaît nettement plus ouvert qu'au nord, avec de grandes parcelles agricoles.

Les secteurs à enjeux sont principalement localisés dans les fonds de vallon. Les arbres remarquables en port libre où encore les boisements et les étangs à l'ouest et à l'est sont également des éléments paysagers à enjeux.



Photographie 169 : Point de vue sur la ZIP 2 et le Vallon des Gouttes Chaudes.



Carte 32 : Localisation de la ZIP 2.



Étang situé à l'ouest de la ZIP 2.



Chemin agricole bordé d'un fossé à l'ouest de la ZIP 2.



Arbres isolés en milieu de parcelle.



Chemin forestier en limite sud de la ZIP 2.



Étang du fond de vallon situé à proximité de la carrière.



Chemin agricole au sud de la ZIP 2.



Fond de vallon des Gouttes Chaudes.



Accès à une parcelle busé.



Détail de l'évacuation de l'étang.



Chemin agricole bordé d'un fossé prenant la direction du nord-est.



Détail du fond de vallon.



Détail du fossé et d'un accès busé.

Photographie 170 : Motifs paysagers de l'AEIm



Photographie 171 : Espace aménagé à l'ouest de la ZIP 3 comprenant un étang, un potager, un cabanon et plusieurs abris ou remises.



Photographie 174 : Cabanon.



Photographie 172 : Panorama sur la ZIP 2 depuis le point altimétrique 348 au sud.



Photographie 175 : Un bosquet mêlant hêtres et bouleaux.



Photographie 173 : Panorama sur la ZIP 2 et le vallon des Gouttes Chaudes en direction du nord-est.

### Description des éléments de la ZIP 3 et 3bis

Les sous zones d'implantation potentielle 3 et 3bis se situent à l'est. La ZIP 3 couvre une surface de 26,3 hectares alors que la partie 3bis, plus modeste, couvre une surface de 4,8 hectares. Le site est majoritairement occupé par des cultures et des prairies destinées à faire pâturer des bovins. Le relief est caractérisé par un vallon boisé et la présence du ruisseau de Lieux, qui a modelé le paysage à l'est de la ZIP 3. Quelques haies résiduelles ainsi que des arbres en port libre piquettent les parcelles. Les essences dominantes sont le chêne, le hêtre et le noisetier. La strate arbustive des haies basses est composée de nombreuses essences en mélange : aubépines, églantiers, ronciers, etc. En limite sud, on note également la présence d'une parcelle boisée. La ZIP 3bis est quant à elle caractérisée par une prairie de fauche qui domine la D72 à l'est.

La ZIP 3 est parcourue par une route communale qui permet de relier le hameaux d'Essouby à Saint Agnant-de-Versillat. Cette route est bordée de haies basses entretenues à l'épaveuse, de poteaux électriques et de fossés enherbés. Un chemin agricole traverse le secteur sud-est de la ZIP 3. Ce chemin, permettant de rejoindre le hameau de Lieux, plus au sud, large et carrossable, sert essentiellement de chemin de desserte agricole. Il est constitué de terre battue et de graviers.

Les secteurs à enjeux sont : la route communale et ses abords immédiats ; le vallon du ruisseau de Lieux ainsi que les éléments paysagers tels que les arbres remarquables.



Photographie 176 : Point de vue sur la ZIP 3 et le parc éolien de la Souterraine depuis la route communale qui mène à Essouby.



Carte 33 : Localisation de la ZIP 3 et 3 bis.





Route communale qui traverse la ZIP 3 en direction du hameau d'Essouby.



Haie basse d'aubépines taillée à l'épareuse bordant la route communale qui traverse la ZIP 3.



Haie clairsemée en bordure de la ZIP 3.



Hêtre en port libre au milieu d'une pâture de la ZIP 3.



Petit bosquet dans un fond de vallon de la ZIP 3.



Pâture au lieu dit le Seix, ZIP 3bis.



ZIP 3bis depuis la D72.



Chemin agricole traversant la partie ouest de la ZIP 3.



Parcelle en culture ZIP 3.



ZIP 3 bis vue depuis la D72 au lieu dit le Seix.

Photographie 177 : Motifs paysagers de l'AEIm.

### 3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien

#### Structures paysagères et perceptions

Le site du projet est localisé au nord-est du département de la Creuse. Les reliefs sont assez calmes et ondoynants vers l'est, mais plus marqués au sud par les contreforts des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud et à l'est par les Monts Guéret. Les aires d'études sont traversées par plusieurs vallées qui entaillent le plateau de la Basse-Marche en rythmant son modelé. La Vallée de la Creuse à l'est et la vallée de la Gartempe au sud sont les plus prononcées et les plus emblématiques du territoire.

Les paysages revêtent un caractère bocager. Très bien conservée dans les paysages cloisonnés du Boischaud, la trame des haies tend néanmoins à se relâcher dans les paysages plus ouverts de plateaux cultivés et pâturés de la Basse-Marche.

Les vallées qui traversent le territoire offrent quant à elles des paysages souvent densément boisés, offrant des perceptions courtes, arrêtées par les reliefs des versants et par une végétation abondante.

A une échelle plus rapprochée et immédiate, le site du projet s'insère entre la vallée de la Planche Arnaise, de la Benaize et de la Sédelle. Il chevauche ainsi plusieurs ruisseaux secondaires alternant les points hauts des plateaux et les fonds de vallons généralement caractérisés par les prairies humides. Les structures bocagères sont souvent relictuelles sur la zone d'implantation potentielle, créant des séquençages et des cadrages sur les paysages champêtres de ce secteur.

#### Occupation humaine et cadre de vie

L'occupation humaine est globalement dispersée sur le plateau de la Basse-Marche. On note néanmoins une légère concentration de l'habitat sur les versants des vallées de la Creuse, de la Sédelle, de la Brame, de l'Anglin et de la Benaize ou dans la vallée de la Gartempe, où sont implantées les villes les plus importantes, Bessines-sur-Gartempe et Chateauponsac. Pour les villes situées dans l'aire éloignée (Châteauponsac et Bessines-sur-Gartempe), les reliefs des versants, la végétation dense dans les vallées et le réseau de haies des plateaux voisins empêchent toutes échappées visuelles en direction de la zone de projet. Leurs sensibilités sont donc nulles. **Certaines villes, implantées sur les plateaux, comme Dun-le-Palestel, offrent toutefois des visibilitées lointaines de la ZIP, une sensibilité qui reste cependant très faible.**

**La ville de La Souterraine, située à 3 km de la ZIP dans l'AER, offre des visibilitées partielles mais fréquentes, favorisées par les caractéristiques du relief sur lequel est implantée la cité Sostranienne. Ces points de vue sont dans l'ensemble concentrés au nord de la ville. Sa sensibilité est modérée.**

Enfin, la ville de Saint-Agnant-de-Versillat, située dans l'AEI, est quant à elle la plus exposée, avec des perceptions fréquentes et prégnantes au-dessus des éléments bâtis depuis le bourg et

depuis les hauteurs périphériques des versants de la Sédelle où se dégagent des panoramas. Sa sensibilité est forte vis-à-vis du secteur est de la ZIP.

Quelques bourgs moins importants ponctuent le territoire. Ils sont localisés eux aussi dans des vallées ou sur les plateaux voisins (Vareilles, Saint-Maurice-la-Souterraine et Arnac-la-Poste dans l'AER) le long de vallons secondaires (Saint-Germain-Beaupré dans l'AEI). Les perceptions sont limitées là aussi par la végétation et l'éloignement de la zone de projet. Leurs sensibilités sont globalement faibles. Au regard de sa proximité avec la ZIP, 2 km, le bourg de Vareilles présente une sensibilité modérée.

A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, l'habitat est extrêmement dispersé. Les hameaux, souvent composés d'une dizaine d'habitations, accompagnés ou non de bâtiments agricoles, ponctuent le territoire. Selon les secteurs est et ouest de la ZIP les hameaux présentent des sensibilités contrastées. **Dix-neuf hameaux présentent des sensibilités fortes, principalement du fait de leur proximité à la ZIP.** Sur ces dix-neuf hameaux, quatorze présentent une sensibilité forte avec le secteur est de la ZIP et cinq avec le secteur ouest. Pour le secteur ouest, il s'agit des hameaux de Lezat (localisé au n°6 sur la carte page suivante), les Vergnes (7), Beauvais (8), les Hommes (14) et le Moulin Brot (17). Pour le secteur est, il s'agit des hameaux de la Coustière (1), la Rebeyrolle (2), Essouby (3), la Ceuillère (4), Lieux (5), la Brac (9), la Petite Piègerie (10), le Bouchardon (11), la Piègerie (12), les Gouttes (13), Moulin Chansaud (15), le Breuil (16), le Petit Couret (20), Lascoux (21). Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées peuvent être possibles.

Sept hameaux présentent des sensibilités modérées. Il s'agit pour quatre d'entre eux de hameaux assez proches du secteur est (entre 500 m et 1 km) mais depuis lesquels les filtres visuels sont assez importants pour limiter la prégnance d'un projet de grande hauteur dans la ZIP. Les trois autres hameaux sont concernés par le secteur ouest. Il s'agit, pour le secteur est, des hameaux de Puyrolland (18), Villeberte (19), L'Age du Bost (24), Beautribeau (25). Pour le secteur ouest il s'agit des hameaux de Chebranne (22), le Monteil (23) et également l'Age du Bost (24) concerné par une double sensibilité modérée.

#### Éléments patrimoniaux et touristiques

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante dans les vallées de la Creuse et de la Gartempe.

Les monuments inventoriés sont en majorité des monuments religieux qui se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable. On recense également plusieurs châteaux et logis, ainsi que divers édifices (maisons et immeubles remarquables, halles, ponts, sites mégalithiques).

**Les éléments patrimoniaux les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont les vestiges de château de Crozant et le prieuré de Saint-Benoit-du-Sault, qui présentent des enjeux forts. Situés dans des vallées, les monuments ne présentent aucune relation visuelle**

avec la ZIP et leurs sensibilités sont nulles. Le site patrimonial remarquable de Saint-Benoit-du-Sault n'offre aucune perception lointaine et sa sensibilité est également nulle. De manière générale, dans l'AEE, la végétation (versants boisés dans les vallées, bocage sur le reste du territoire) limite les perceptions de la ZIP.

Dans l'AER, les vestiges de la tour de Bridiers, la Porte Saint-Jean et l'église Notre-Dame de La Souterraine sont les éléments de patrimoine les plus reconnus. Leurs enjeux sont forts. Ces monuments ne présentent que des sensibilités faibles car seules des covisibilités lointaines ont été identifiées avec un élément de grande hauteur dans la ZIP. **A Vareilles, l'église Saint-Pardoux et le manoir de Montlebeau offrent des panoramas ouverts en direction du secteur est de la ZIP, visible depuis les sites et leurs abords. Leurs sensibilités sont jugées modérées.**

**La lanterne des morts de Saint-Agnant-de-Versillat, située dans l'AEI, est positionnée sur le haut-versant sud de la vallée de la Sédelle, faisant face à la ZIP. Ce monument est peu reconnu et son enjeu est jugé faible. Le panorama ouvert en direction de la ZIP depuis le monument et le cimetière de Saint-Agnant-de-Versillat engendre une sensibilité forte. Dans le bourg de Saint-Agnant-de-Versillat, l'église Saint-Agnan, présentant un enjeu modéré, offre des visibilitées en direction du secteur est de la ZIP. Plusieurs covisibilités sont également identifiées, sa sensibilité est forte.**

### Effets cumulés potentiels

**Un parc éolien en fonctionnement est recensé dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée, le parc éolien de La Souterraine.** Les effets cumulés avec ces différents parcs et projets connus seront attentivement étudiés dans la partie impact.

### Lignes de force et capacité d'accueil du territoire

Les lignes de force du territoire sont principalement liées aux nombreuses vallées qui entaillent le plateau de la Basse-Marche. Elles sculptent les reliefs des versants et modèlent le paysage.

La ZIP est répartie entre les vallées de la Planche Arnaise, de la Benaize et de la Sédelle. **La ZIP peut créer un effet de surplomb depuis le rebord des vallées de la Sédelle et de la Benaize et depuis les plateaux marqués par les vallons secondaires.** Le site s'inscrit dans un territoire dont l'identité est peu reconnue. Cependant, des sensibilités importantes, notamment vis-à-vis des sites emblématiques de la vallée de la Sédelle et du village de la Bussière-Madeleine, seront à prendre en compte dans le projet l'implantation d'éléments de grandes hauteurs.

Synthèse des sensibilités								
Thématiques		Aire éloignée		Aire rapprochée		Aire immédiate		
		Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité ZIP ouest	Sensibilité ZIP est
Paysage et patrimoine	Unités et structures paysagères	La Basse-Marche, le Boischaud, les Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud, les Monts du Guérétois, la vallée de la Creuse de la Gatemppe et leurs affluents, le plateau de Bénévent l'Abbaye	Très faible	La vallée de la Sédelle et de la Benaize, l'autoroute A20, la voie ferrée du Paris-Toulouse	Modérée	La ZIP est morcelée sur des portions de plateau agricole entre les vallées de la Planche Arnaise, de la Benaize et de la Sédelle	Forte	Forte
	Éléments patrimoniaux et touristiques	Les gorges de la Creuse,, les Grands-Chézeaux, étang de la Grande Cazine, Ménhir des Fichades, Dolmen des Places...	Très faible, voire nulle	Le manoir de Montlebeau, l'église Saint-Pardoux à Vareilles, les vestiges de la tour de Bridiers	Modérée	La lanterne des morts de Saint-Agnant-de-Versillat, l'église Saint-Agnan	Nulle à très faible	Forte
	Lieux de vie	Dun-le-Palestel, Bessines-sur-Gartempe, Chateauponsac	Très faible, voire nulle	Le nord de la ville de La Souterraine, le bourg de Vareilles	Modérée	Le bourg de Saint-Agnant-de-Versillat, le village de la Bussière-Madeleine offrent des visibilitées prégnantes	Forte	Forte
	Axes de communication	Autoroute A20, la N145	Très faible, voire nulle	Quelques portions de routes offrant des panoramas ouverts, mais depuis des routes secondaires, voire des routes de desserte locale (D220, A20, D912, D951, N145...)	Faible	Plusieurs portions de routes offrant des panoramas ouverts, mais depuis des routes secondaires, voire des routes de desserte locale (D912, D1, D10, D72, D14, route sans nom traversant le nord de la ZIP)	Forte	Forte

Tableau 23 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales des aires d'études.

Synthèse des sensibilités									
Thématiques		Zone d'implantation potentielle							
		ZIP 1		ZIP 2		ZIP 3		ZIP 3 bis	
		Synthèse	Sensibilités	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité
Paysage et patrimoine	Unités et structures paysagères	- Implantation de la ZIP 1 dans le vallon d'un affluent de la Planche Arnaise - Présence d'une réserve d'eau circulaire - Haies basses - Fond de vallon boisé et ceinturé par des haies - Grandes parcelles cultivées	Modérée	- Deux étangs présents à l'est et au sud de la ZIP 2 - Plusieurs petits vallons canalisent une arborescence de petit ruisseaux - Des boisements structurent le paysage au nord de la ZIP 2 - Haies résiduelles et arbres remarquables	Modérée	- Vallon boisé du ruisseau de Lieux à l'est de la ZIP 3 - Arbres remarquables en port libre - Réseau de haies basses - Pâtures et parcelles cultivées	Modérée	- Présence d'une haie clairsemée et de haies basses - Grandes parcelles cultivées sur un petit relief	Modérée
	Elements patrimoniaux et touristiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	Lieux de vie	-	-	- Présence d'un cabanon et de remises à proximité de l'étang à l'est	Modérée	-	-	-	-
	Axes de communication	- Chemin agricole bordé de haies basses permettant d'accéder dans le fond de vallon, chemin au nord-ouest	Modérée	- Plusieurs chemins agricoles carrossables, petite route de desserte locale à l'est de la ZIP 2	Modérée	- Une route communale, chemin agricole carrossable	Modérée	-	-

Tableau 24 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales de la ZIP.

### 3.7 Préconisations d'implantation

Dans le paysage de l'aire d'étude rapprochée, comme à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, les vallées de la Benaize, de la Planche Arnaize et de la Sédelle marquent des structures franches, qu'il convient de prendre en compte pour l'implantation d'un projet éolien. La ZIP étant morcelée sur près de 8,3 km entre ces trois vallées, il est préconisé de réduire la taille de la ZIP et le nombre d'éléments qui la composent. Pour plus de clarté et de cohérence il est préférable de concentrer l'implantation du projet dans le secteur est de la ZIP, afin d'éviter un potentiel effet de mitage. Le secteur ouest distant de 3,8 km est beaucoup trop excentré. Il est donc préconisé de l'exclure des sites potentiels. A l'est la ZIP 3bis est difficile à intégrer au projet car elle est caractérisée par une taille modeste et une absence de chemins de desserte rendant son accessibilité problématique. La ZIP 3 et la ZIP 2 sont distantes l'une de l'autre d'environ 850 m. Cette distance est trop importante pour proposer une implantation cohérente qui permettrait d'identifier une seule entité dans le paysage. De plus la ZIP 3 peut offrir des effets de covisibilités avec le parc de La Souterraine depuis les hameaux du Breuil, d'Essouby et de Villeberte.

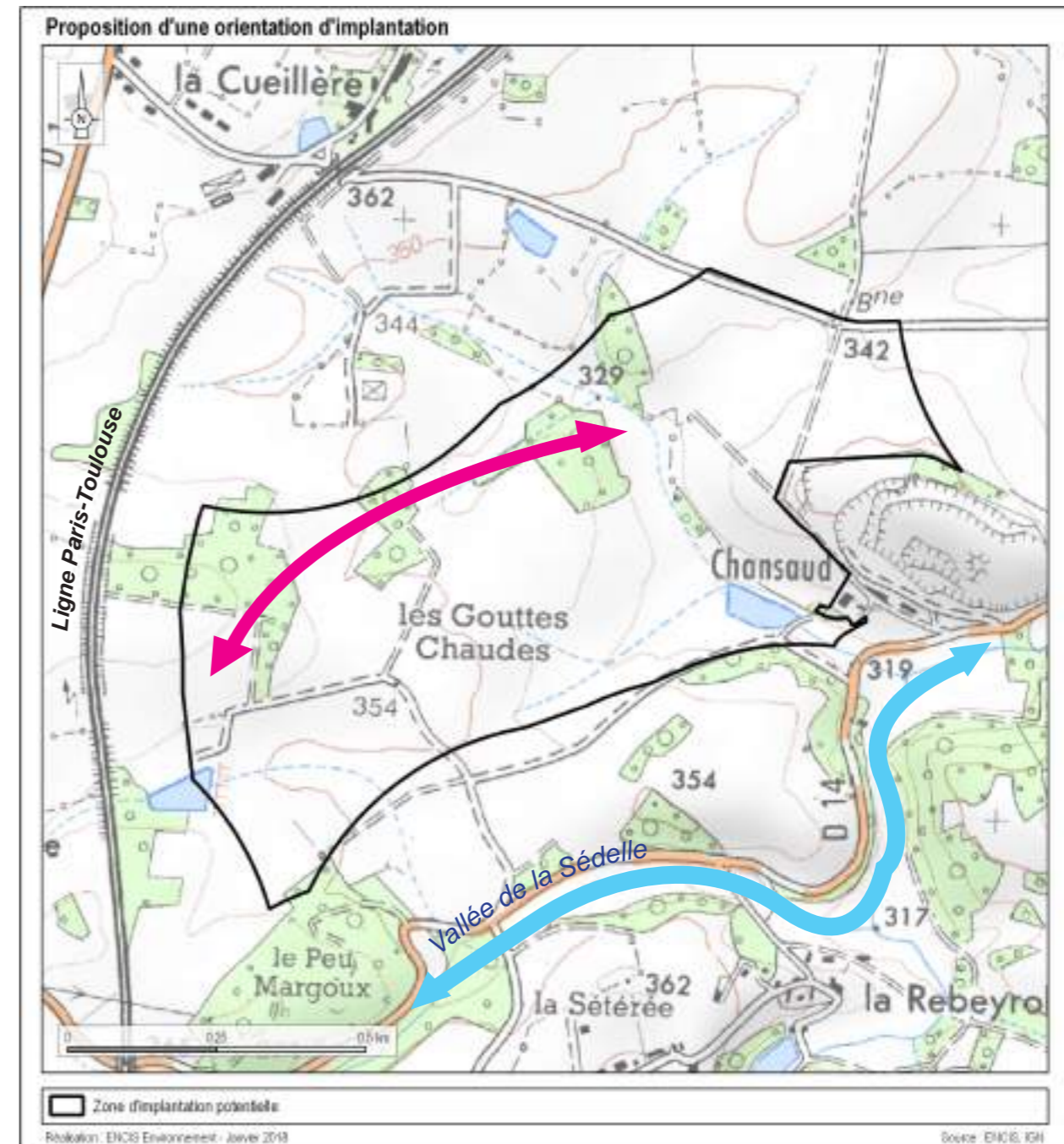
La structure générale du parc devra être clairement identifiable. La ZIP 2 est donc la sous zone de la ZIP qui présente le plus de potentialités en raison de sa superficie et des caractéristiques de son relief. Pour ce faire il est préférable d'éviter une implantation en bouquet et de privilégier plutôt une implantation linéaire, facilement lisible pour un observateur à toutes les échelles du paysage (vues immédiates, rapprochées et lointaines). Il est donc préconisé une implantation suivant une ligne orientée est / ouest parallèle à la vallée de la Sédelle.

Le réseau de chemins agricoles est également un élément structurant à l'échelle de la ZIP 2. Ils sont idéalement situés pour être utilisés comme chemins de desserte pour l'aménagement et l'exploitation d'un parc éolien sur ce site. Cependant, il s'agit de chemins également empruntés pour desservir une parcelle aménagée à l'est aux abords d'un étang, et il donc est important de respecter son caractère rural. Pour cela, il est préconisé de maintenir autant que possible les fossés et les bas-côtés. Les haies qui subsistent, les bosquets et les arbres remarquables en port libre sont également des éléments de paysage importants à conserver. Il est donc important de limiter au maximum les coupes dans ces haies, et il peut être envisagé de replanter ou de densifier ponctuellement pour les pérenniser.

Dans ce cadre champêtre, les aménagements annexes devront rester discrets. Les teintes choisies pour les postes de livraisons devront être en adéquation avec les matériaux locaux (bardage bois, appareillage ou parement en pierre locale).

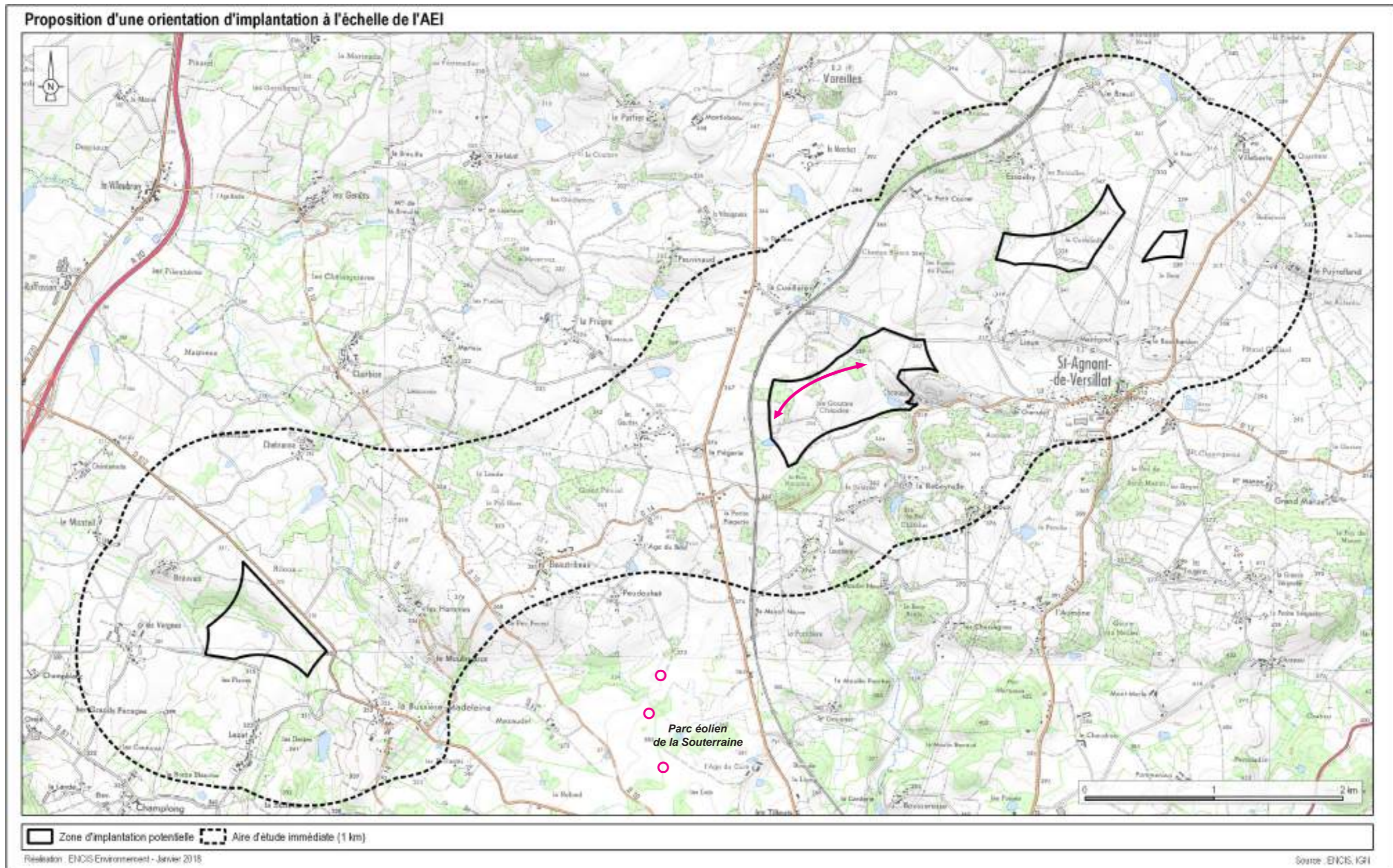
Concernant les sensibilités paysagères et patrimoniales identifiées, les fonds de vallons et les étangs notamment l'étang où un cabanon et des remises ont été aménagés sont considérés comme des zones défavorables. Cependant, les lieux de vie proches, qui présentent les sensibilités les plus importantes, sont plus nombreux à proximité des zones est et sud de la ZIP. Il peut donc être envisagé, afin de limiter les impacts sur ces lieux de vie, de concentrer les éoliennes dans la zone nord de la ZIP 2.

Ces impacts sur les lieux de vie proche, ainsi que les éventuels effets de surplomb depuis les deux vallées adjacentes, peuvent également être limités par le choix d'éoliennes de taille raisonnable, limitées à 150 m en bout de pales (sous réserve des contraintes de productions liés aux vents plus faibles dans ce secteur). Une taille d'éoliennes réduite permettrait par ailleurs une implantation plus dense, ce qui donne une meilleure « tenue » visuelle au parc depuis les points de vue éloignés.



Carte 34 : Proposition d'une orientation d'implantation.

Porteur de projet : SEPE Riloux / Bureau d'études : ENCIS Environnement



Carte 35 : Proposition d'une orientation d'implantation à l'échelle de l'AEI.



# 4. Considérations générales sur les effets d'un parc éolien





## 4.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

### 4.1.1 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 200 m, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison (cf. schéma ci-dessous).

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré : en l'élevant, l'écrasant ou en le soulignant. Par exemple, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression de dominance. Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé.

De même, la question des proportions des éoliennes elles-mêmes peut se poser entre le rotor et le mât (cf. Figure 28, page <EX>).

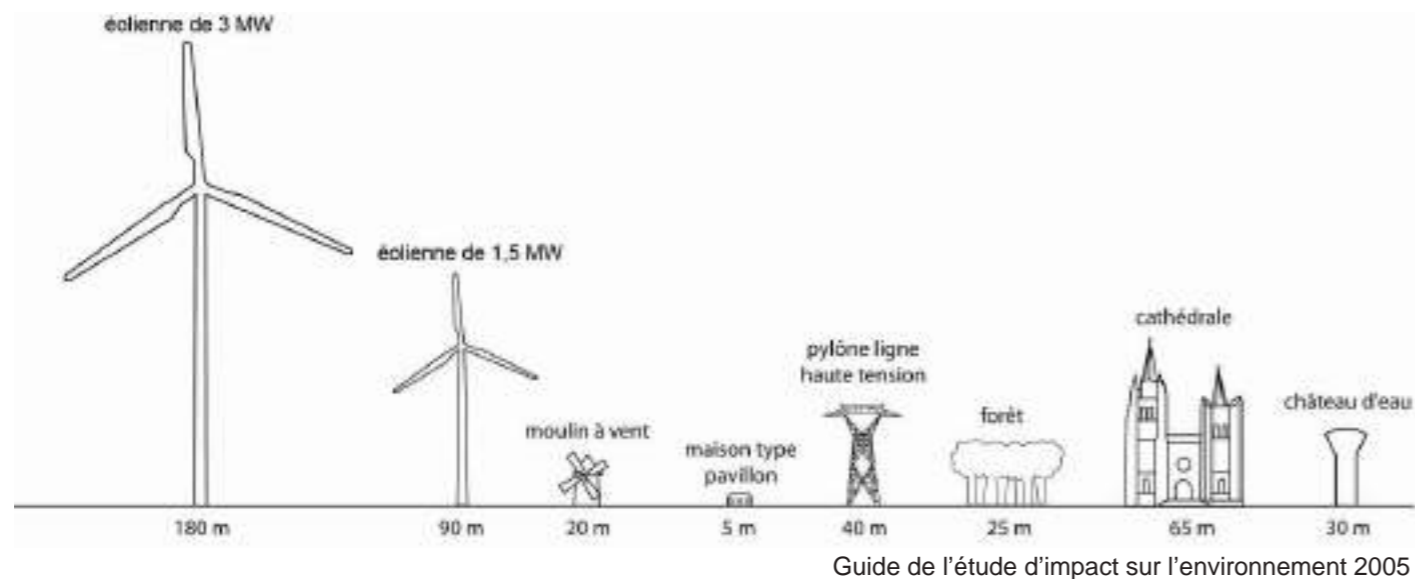


Figure 15 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage

### 4.1.2 La couleur

L'arrêté du 23 avril 2018, relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).



Figure 16 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.

### 4.1.3 L'éclaircissement

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.



Figure 17 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre.

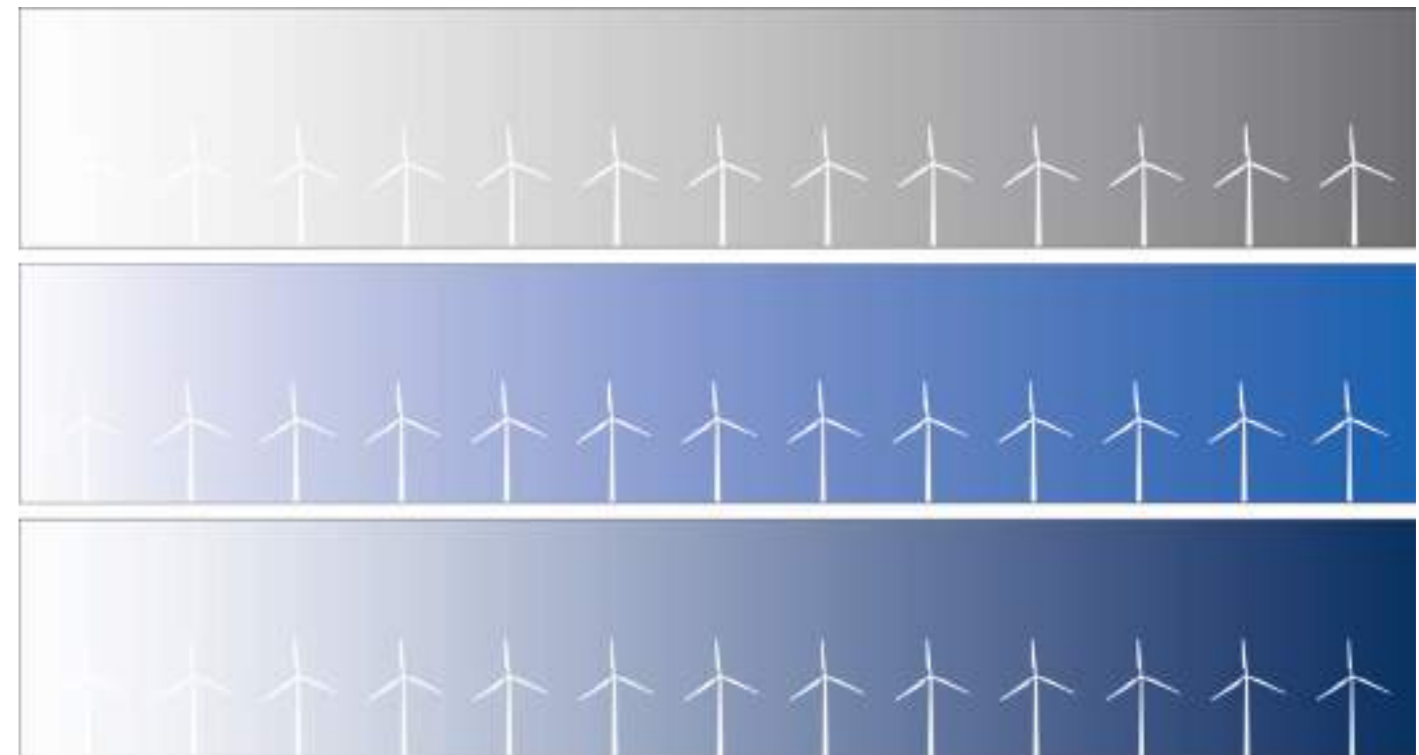


Figure 18 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel.

#### 4.1.4 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet d'écrasement. Les plans se tassent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 178 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).

#### 4.1.5 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (cf. schémas et planches suivants).

La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

#### 4.1.6 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.



Photographie 179 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).

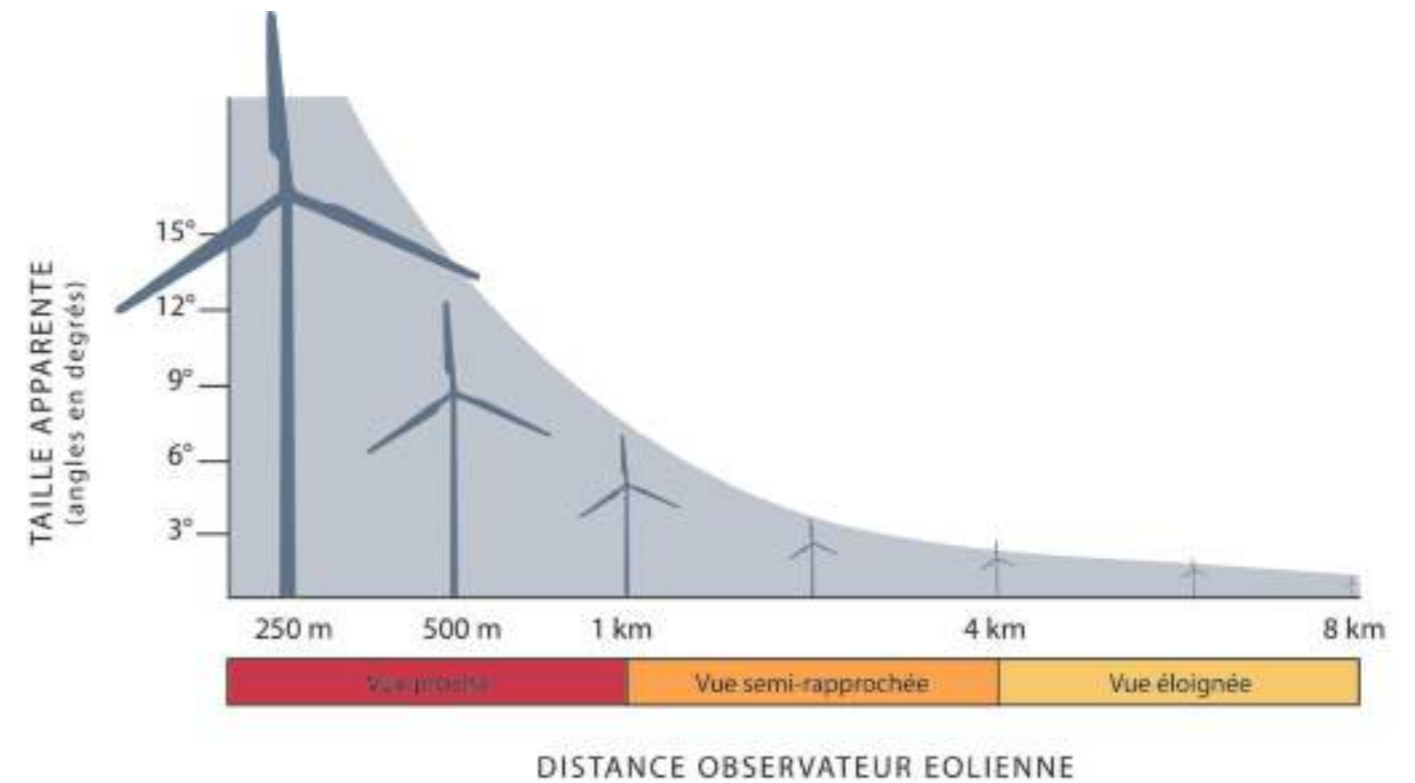


Figure 19 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).

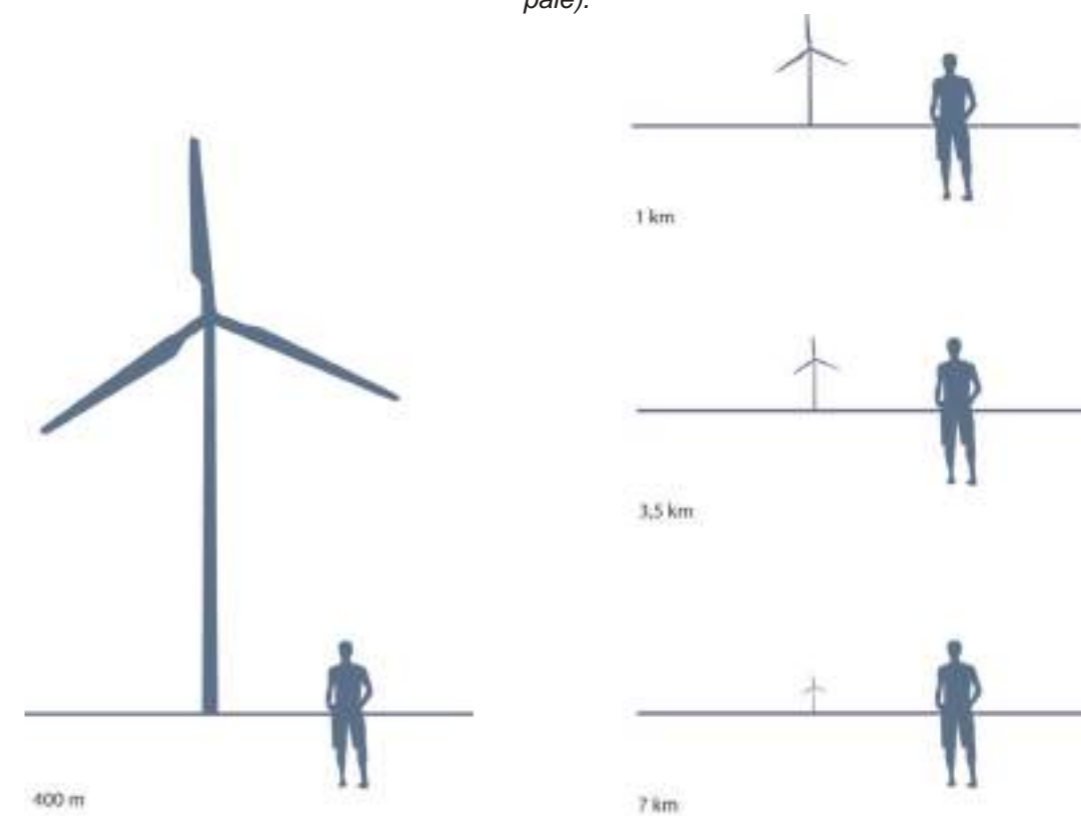


Figure 20 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).

**Planche sur la perception visuelle des éoliennes en fonction de la distance**



Figure 21 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.  
Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

### Proportions des éoliennes

Ces photomontages permettent d'illustrer l'importance du rapport entre la longueur du mât et le diamètre du rotor de l'éolienne. On peut ainsi voir qu'un équilibre se crée lorsque la longueur du mât est proche du diamètre du rotor. Les schémas ci-contre illustrent ce principe en donnant une fourchette où ce rapport reste harmonieux. En règle générale, on peut définir qu'un rapport de 1 (hauteur du mât) pour 1 (diamètre du rotor) permet, selon nous, d'obtenir une éolienne aux proportions idéales.

Ici, la proportion pour le modèle Vestas V126 est de 114,6 / 126, soit un rapport de 0,9 pour 1.

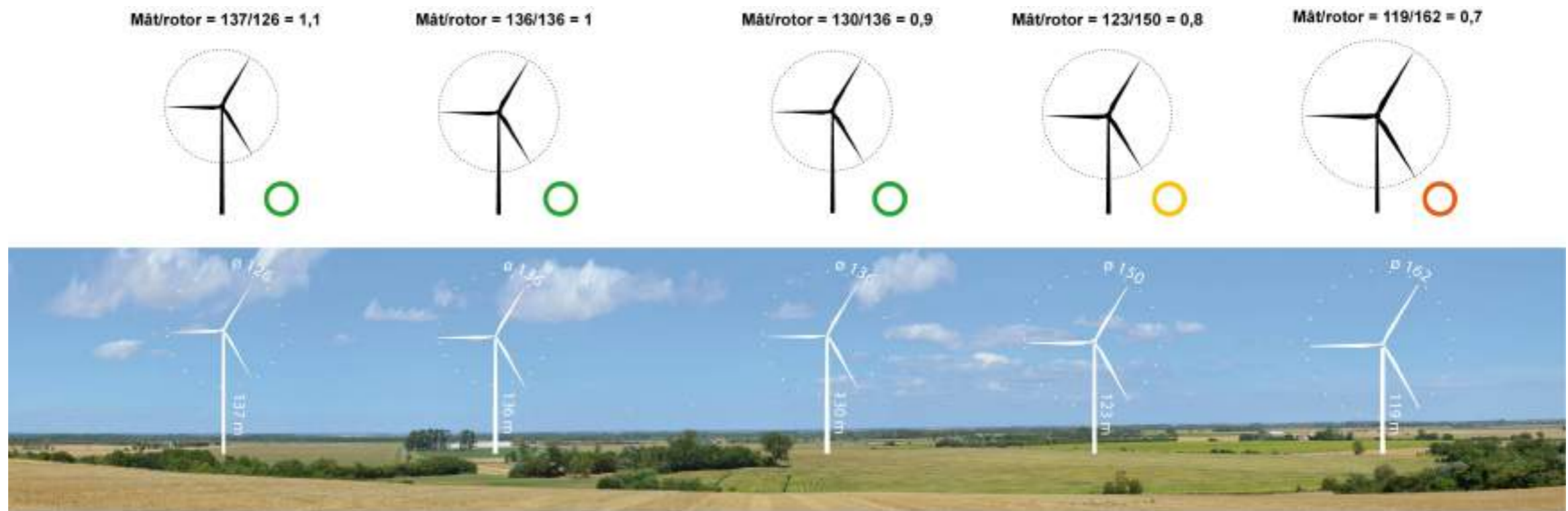


Figure 22 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes de 200 m en bout de pale).

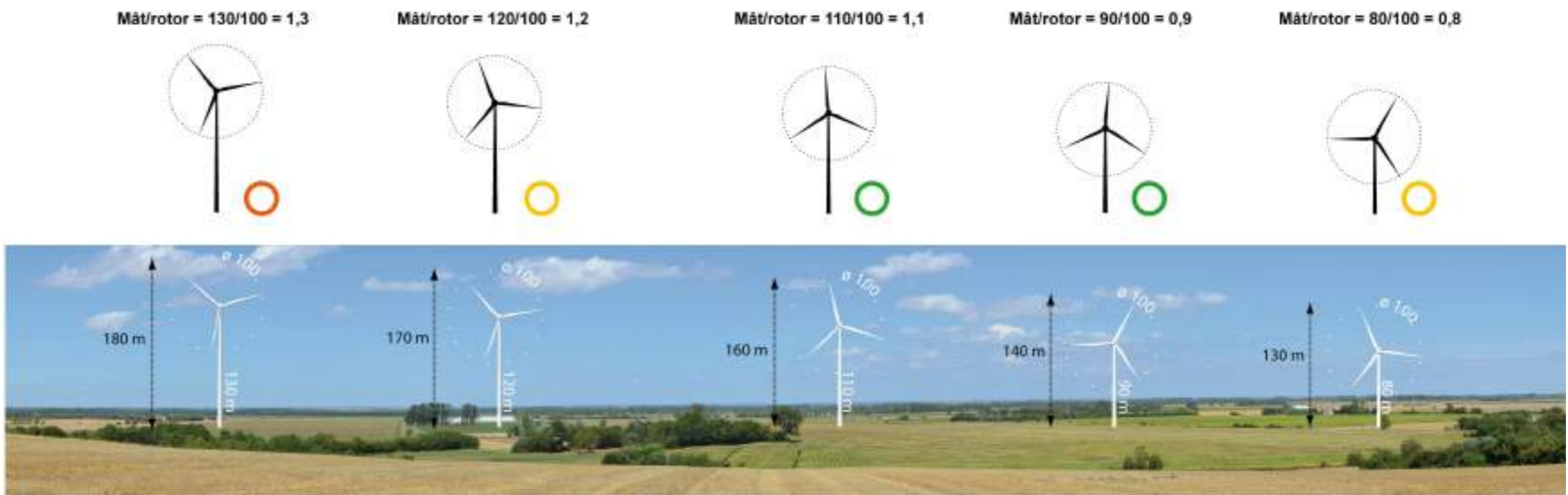


Figure 23 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes avec des rotors de 100 m).

**Légende**  
 Rapport longueur du mât / diamètre du rotor :

Equilibré ← → Déséquilibré

○ ← → ○

## Planche sur l'esthétique et les gabarits d'éoliennes

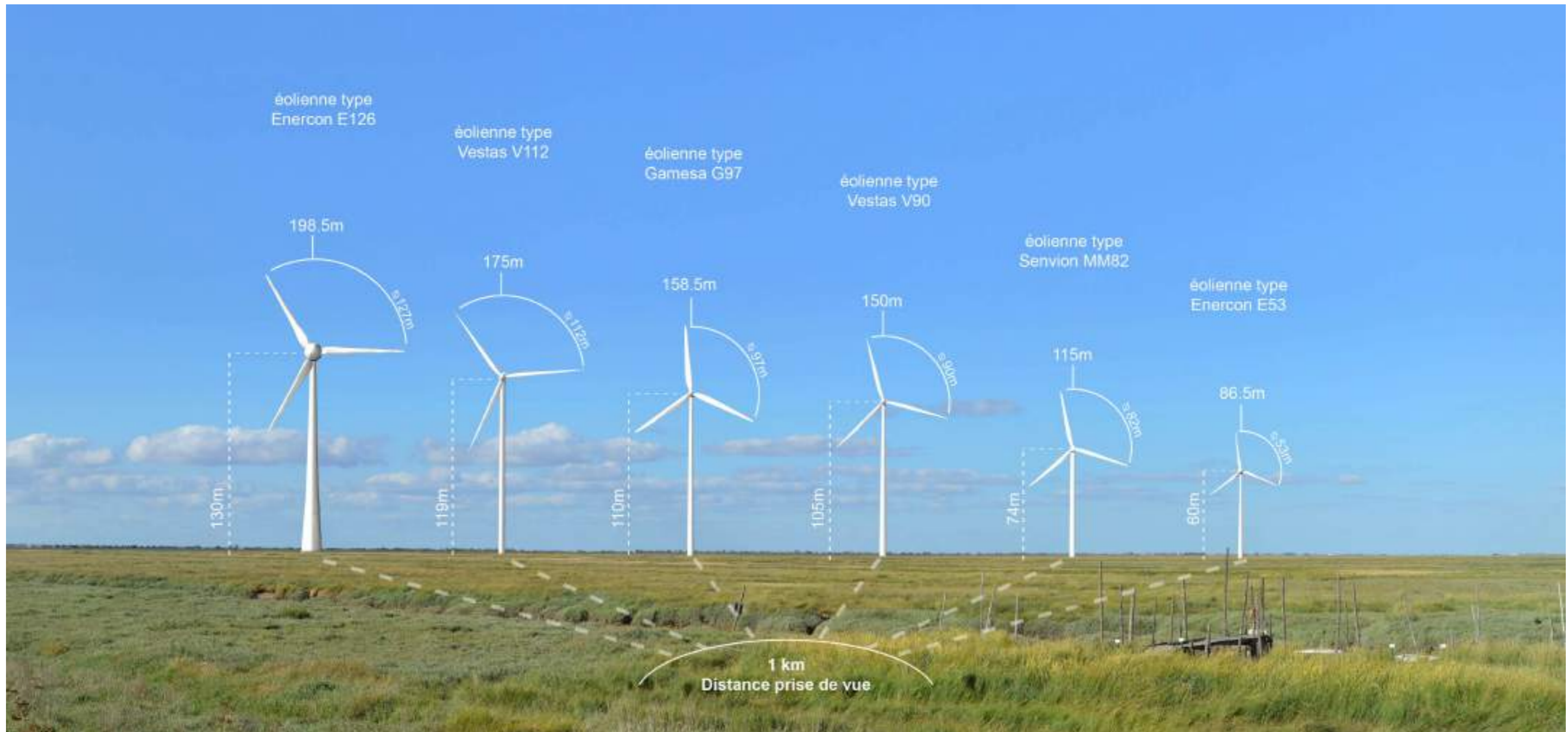


Figure 24 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).

Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Le photomontage ci-dessus permet d'apprécier les différences de gabarits, de formes de pales, de mâts et de moyeux pour différents types d'éoliennes. On remarquera que les pales et les mâts sont profilés de façon plus ou moins large. Ces différences influent sur la silhouette générale de l'éolienne. Plus la pale est fine, plus la structure paraît légère, voir « fluette ». A l'inverse plus la forme de la pale est élargie, plus l'éolienne apparaît solide, voir « lourde » dans le paysage. La taille des moyeux influe également sur la perception de l'éolienne. Lorsque celui-ci est largement supérieur à la largeur du mât, un déséquilibre se crée. Selon nous, l'éolienne perd alors de son aspect élancé et apparaît plus ramassée.

## 4.2 Principales problématiques éolien / paysage

### 4.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permet de créer un paysage le plus cohérent possible avec l'existant.



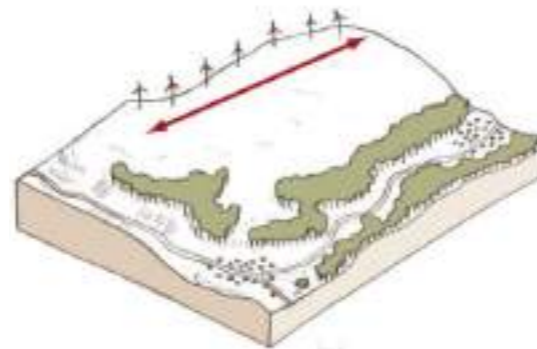
Implantation en ligne le long d'un axe structurant



Implantation en « bouquets » le long d'une lisière diffuse



Implantation en « bouquets » en accompagnement des courbes de niveau et d'un paysage de bocage



Implantation en ligne le long d'une ligne de crête

Figure 25 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage (source : ENCIS Environnement).

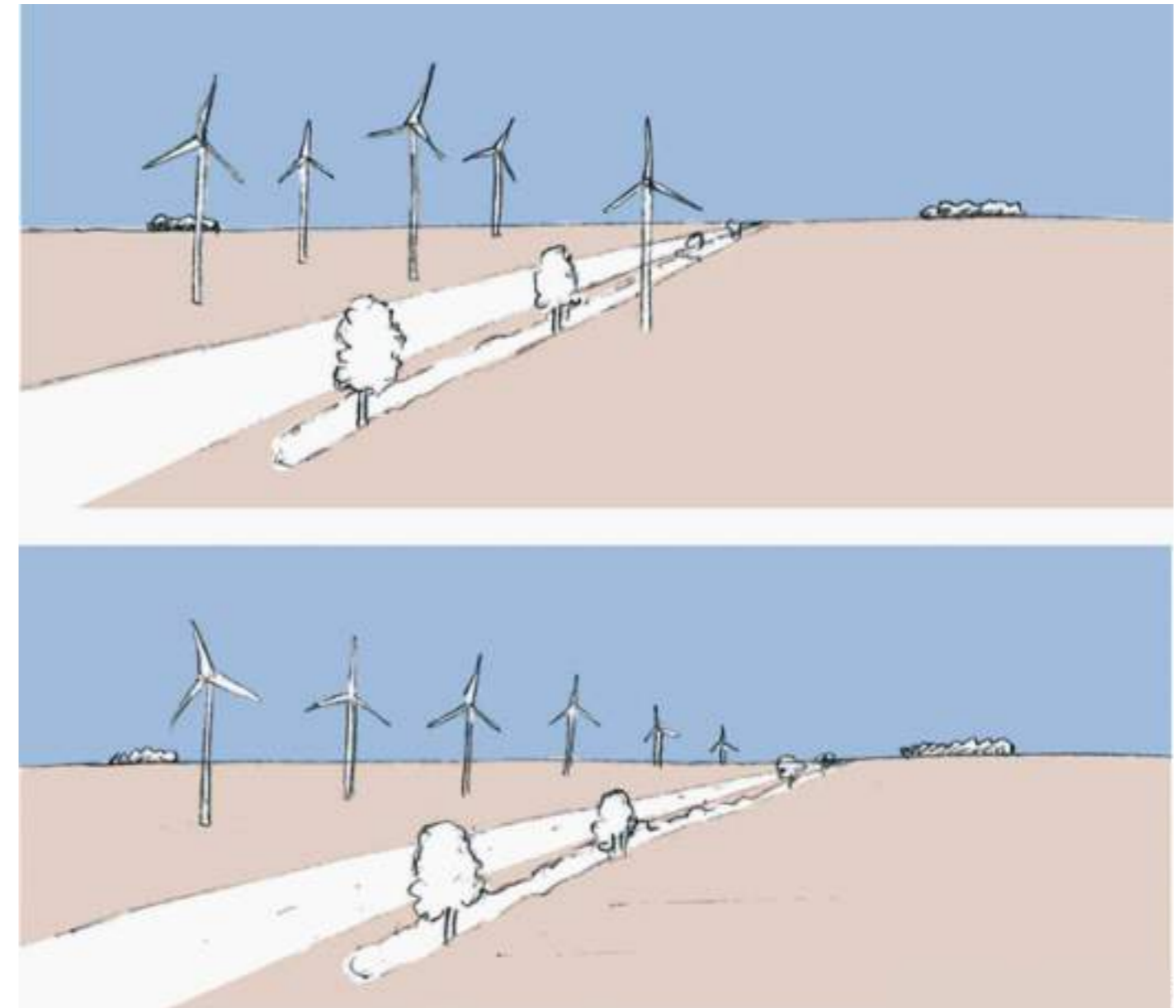


Figure 26 : Lisibilité du parc éolien (source : ENCIS Environnement).

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon que le contexte paysager sera pris en compte dans la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

### 4.2.2 Les notions de saturation / respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des covisibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Air Climat Energie et les Schémas Régionaux Eoliens visent à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper les éoliennes. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en « pôle » doit être trouvé à travers des espaces de respiration suffisamment importants et une logique d'implantation entre parcs covisibles.

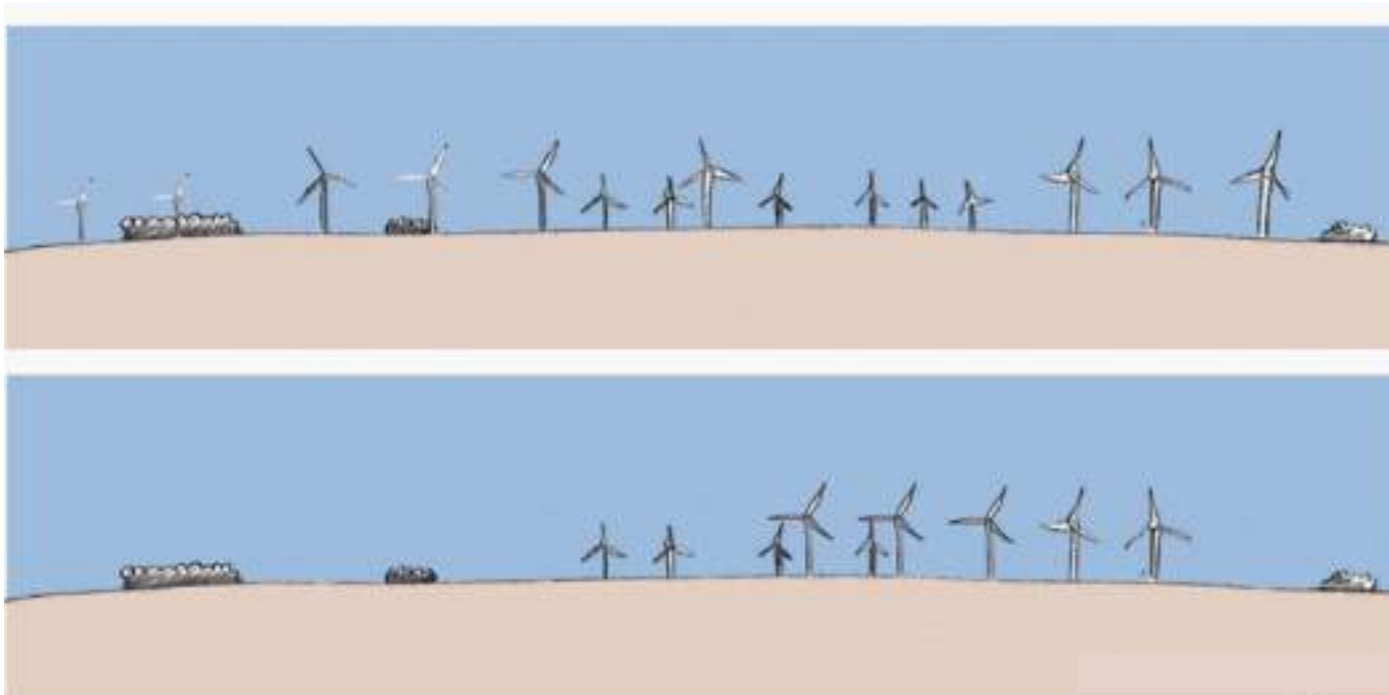


Figure 28 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas), Source : ENCIS Environnement.

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

### 4.2.3 La covisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covisibilités. La notion de covisibilité est la vision simultanée de deux parcs éoliens ou vision simultanée d'un élément d'intérêt patrimonial ou paysager et d'un parc éolien.



Figure 27 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement)

Cette illustration montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.





# 5. Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

## 5.1 Préconisations du projet paysager

Dans le paysage de l'aire d'étude rapprochée, comme à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, les vallées de la Benaize, de la Planche Arnaize et de la Sédelle marquent des structures franches, qu'il convient de prendre en compte pour l'implantation d'un projet éolien.

La ZIP étant morcelée sur près de 8,3 km entre ces trois vallées, il est préconisé de réduire la taille de la ZIP et le nombre d'éléments qui la composent. Pour plus de clarté et de cohérence il est préférable de concentrer l'implantation du projet dans le secteur est de la ZIP, afin d'éviter un potentiel effet de mitage. Le secteur ouest distant de 3,8 km est beaucoup trop excentré. Il est donc préconisé de l'exclure des sites potentiels. A l'est la ZIP 3bis est difficile à intégrer au projet car elle est caractérisée par une taille modeste et une absence de chemins de desserte rendant son accessibilité problématique. La ZIP 3 et la ZIP 2 sont distantes l'une de l'autre d'environ 850 m. Cette distance est trop importante pour proposer une implantation cohérente qui permettrait d'identifier une seule entité dans le paysage. De plus la ZIP 3 peut offrir des effets de covisibilités avec le parc de La Souterraine depuis les hameaux du Breuil, d'Essouby et de Villeberte.

La structure générale du parc devra être clairement identifiable. La ZIP 2 est donc la sous zone de la ZIP qui présente le plus de potentialités en raison de sa superficie et des caractéristiques de son relief. Pour ce faire il est préférable d'éviter une implantation en bouquet et de privilégier plutôt une implantation linéaire, facilement lisible pour un observateur à toutes les échelles du paysage (vues immédiates, rapprochées et lointaines). Il est donc préconisé une implantation suivant une ligne orientée est / ouest parallèle à la vallée de la Sédelle.

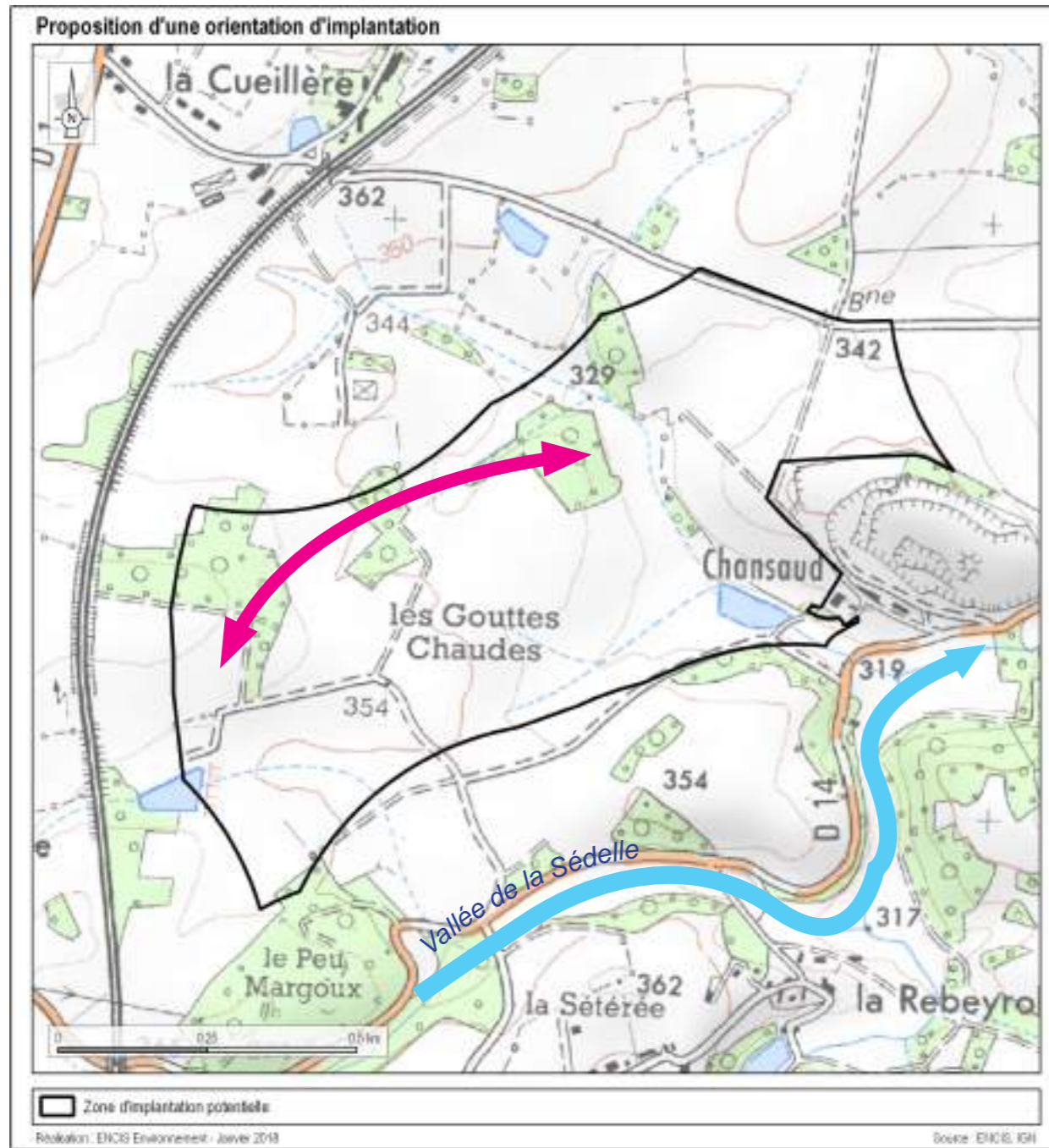
Le réseau de chemins agricoles est également un élément structurant à l'échelle de la ZIP 2. Ils sont idéalement situés pour être utilisés comme chemins de desserte pour l'aménagement et l'exploitation d'un

parc éolien sur ce site. Cependant, il s'agit de chemins également empruntés pour desservir une parcelle aménagée à l'est aux abords d'un étang, et il donc est important de respecter son caractère rural. Pour cela, il est préconisé de maintenir autant que possible les fossés et les bas-côtés. Les haies qui subsistent, les bosquets et les arbres remarquables en port libre sont également des éléments de paysage importants à conserver. Il est donc important de limiter au maximum les coupes dans ces haies, et il peut être envisagé de replanter ou de densifier ponctuellement pour les pérenniser.

Dans ce cadre champêtre, les aménagements annexes devront rester discrets. Les teintes choisies pour les postes de livraisons devront être en adéquation avec les matériaux locaux (bardage bois, appareillage ou parement en pierre locale).

Concernant les sensibilités paysagères et patrimoniales identifiées, les fonds de vallons et les étangs notamment l'étang où un cabanon et des remises ont été aménagés sont considérés comme des zones défavorables. Cependant, les lieux de vie proches, qui présentent les sensibilités les plus importantes, sont plus nombreux à proximité des zones est et sud de la ZIP. Il peut donc être envisagé, afin de limiter les impacts sur ces lieux de vie, de concentrer les éoliennes dans la zone nord de la ZIP 2.

Ces impacts sur les lieux de vie proche, ainsi que les éventuels effets de surplomb depuis les deux vallées adjacentes, peuvent également être limités par le choix d'éoliennes de taille raisonnable, limitées à 150 m en bout de pales (sous réserve des contraintes de productions liés aux vents plus faibles dans ce secteur). Une taille d'éoliennes réduite permettrait par ailleurs une implantation plus dense, ce qui donne une meilleure « tenue » visuelle au parc depuis les points de vue éloignés.

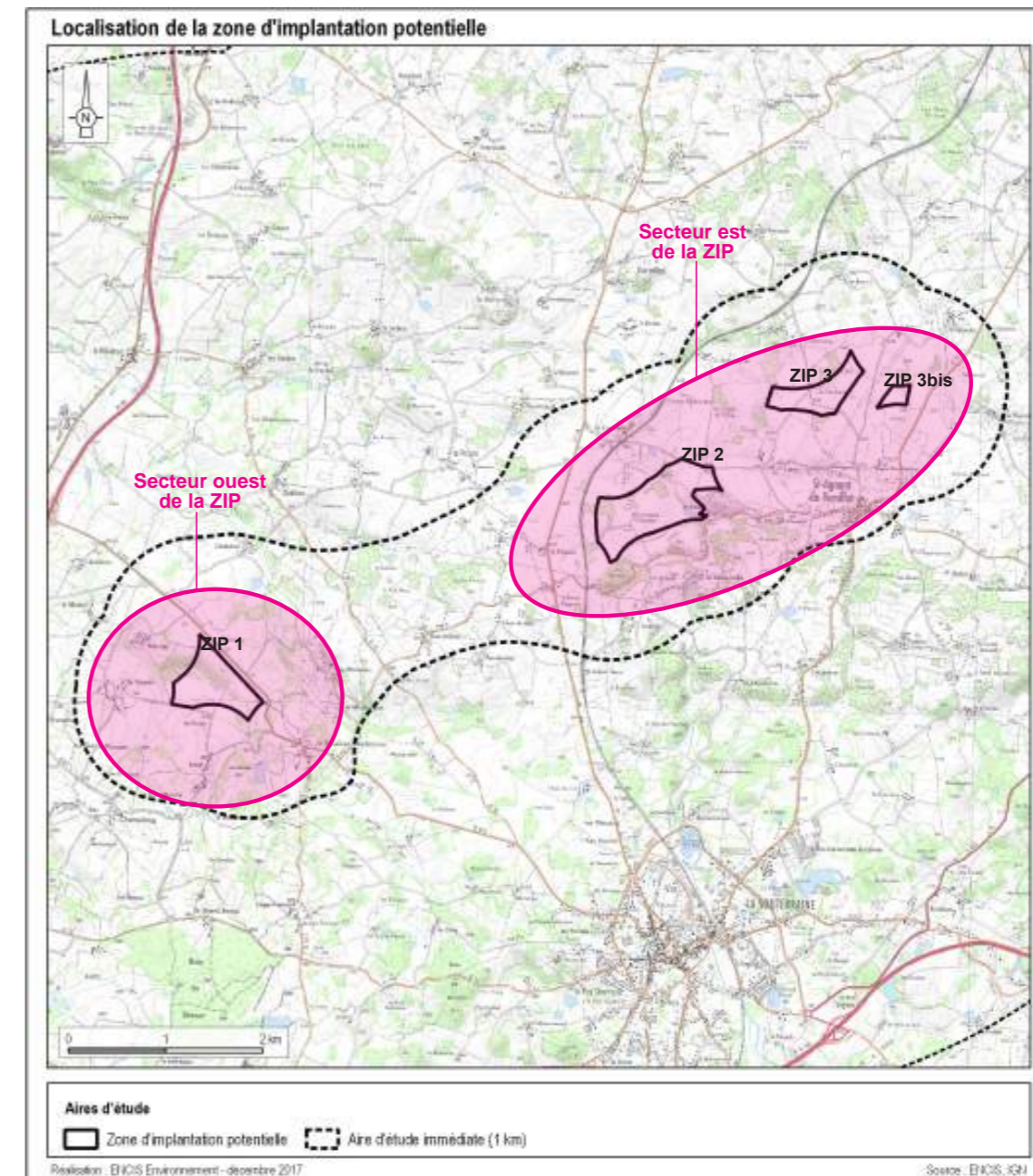


Carte 36 : Proposition d'une orientation d'implantation.

## 5.2 Les raisons du choix

La zone d'implantation potentielle étant étendue sur près de 8,3 km de largeur, le porteur de projet a souhaité créer deux grands ensemble, déterminant deux secteurs pour deux projets distincts. Un projet à l'ouest et un projet à l'est. Pour ce dossier le porteur de projet souhaite développer un projet sur le secteur ouest, correspondant à la ZIP 1 dans l'état initial du paysage.

Il convient de préciser ici que l'analyse des impacts de ce présent volet ne traite que de ceux du projet éolien de la SEPE Riloux (zone la plus à l'ouest de la zone d'implantation potentielle globale).



Carte 37 : Localisation de la ZIP.

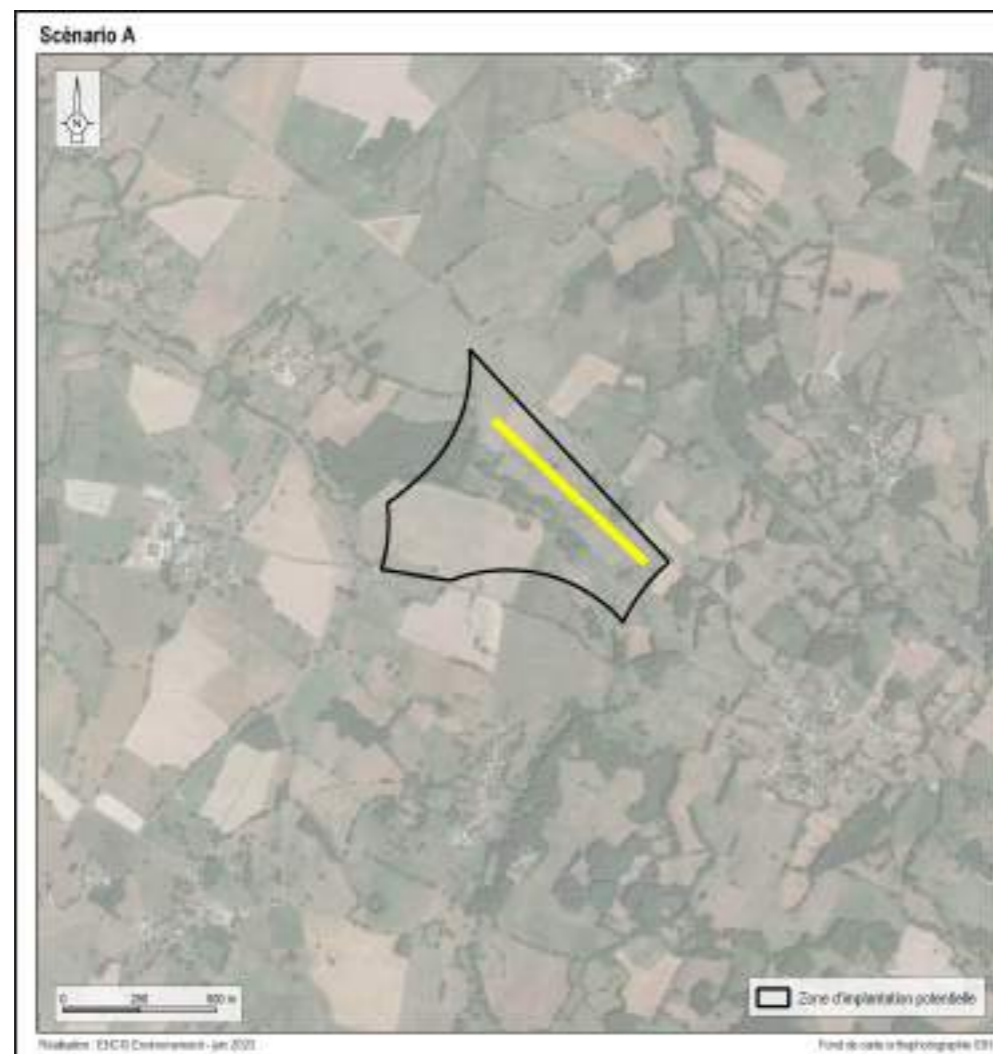
### 5.3 Le choix d'un scénario d'implantation

La première étape menant à la définition d'un parc éolien ayant une implantation d'éoliennes la plus respectueuse de l'environnement et des paysages consiste à choisir un scénario d'implantation.

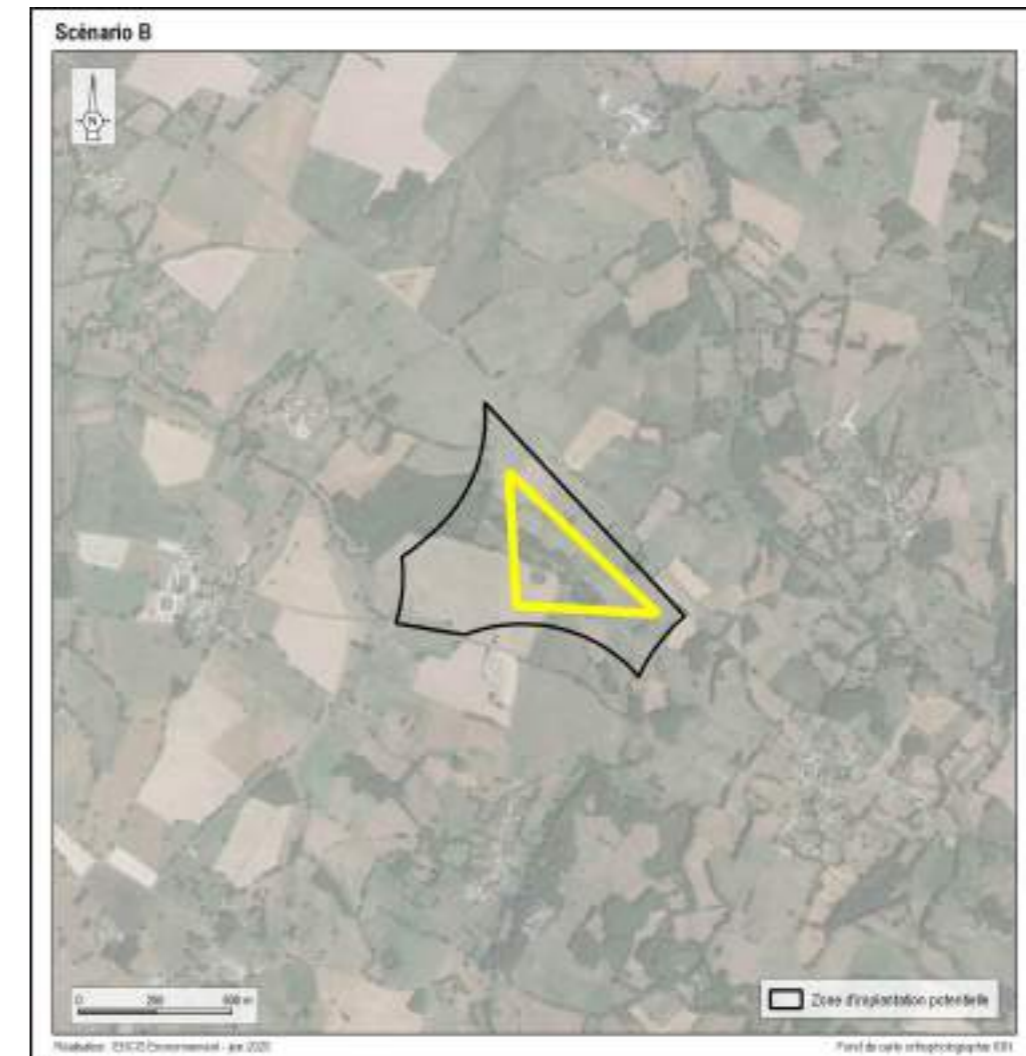
Deux scénarios d'implantation ont été envisagés sur la ZIP 1 dans le secteur ouest :

Sites envisagés			
Nom	Description	Retenu	Raison du choix : atouts et faiblesses
Scénario A	Une seule ligne d'éoliennes selon un axe nord-ouest / sud-est le long de la D912	Oui	Atout : cohérence paysagère, facilité d'accès
Scénario B	Implantation en bouquet/triangle, avec 2 éoliennes au nord du vallon et une au sud	Non	Faiblesses : accès à l'éolienne du sud compliqué

Les cartes suivantes présentent les deux scénarios (A et B) envisagés dans le choix du projet. Le scénario A a été retenu pour sa cohérence paysagère vis-à-vis des structures proches (D921 et vallée de la Benaize) et les conditions d'accès plus faciles que pour le scénario B.



Carte 38 : Scénario d'implantation A.



Carte 39 : Scénario d'implantation B.

## 5.4 Choix d'une variante de projet

Le scénario A retenu a été décliné en plusieurs variantes d'implantation. En fonction des préconisations des différents experts environnementalistes, paysagistes et acousticiens, le porteur de projet a sélectionné deux variantes d'implantations. **Une troisième variante, suivant le scénario B, a également été proposée par le porteur de projet dans l'analyse paysagère, afin de conforter l'abandon de ce scénario après analyse des photomontages.** Par conséquent trois variantes d'implantation ont été proposées : deux variantes à trois éoliennes (une implantation triangulaire et une autre en ligne) et enfin 2 éoliennes sur une ligne.

### 5.4.1 Variante n°1 (scénario A)

La variante 1 est composée de trois éoliennes. Elles forment un alignement sur le rebord du vallon de la Planche Arnaise, le long de la départementale 912.

### 5.4.2 Variante n°2 (scénario A)

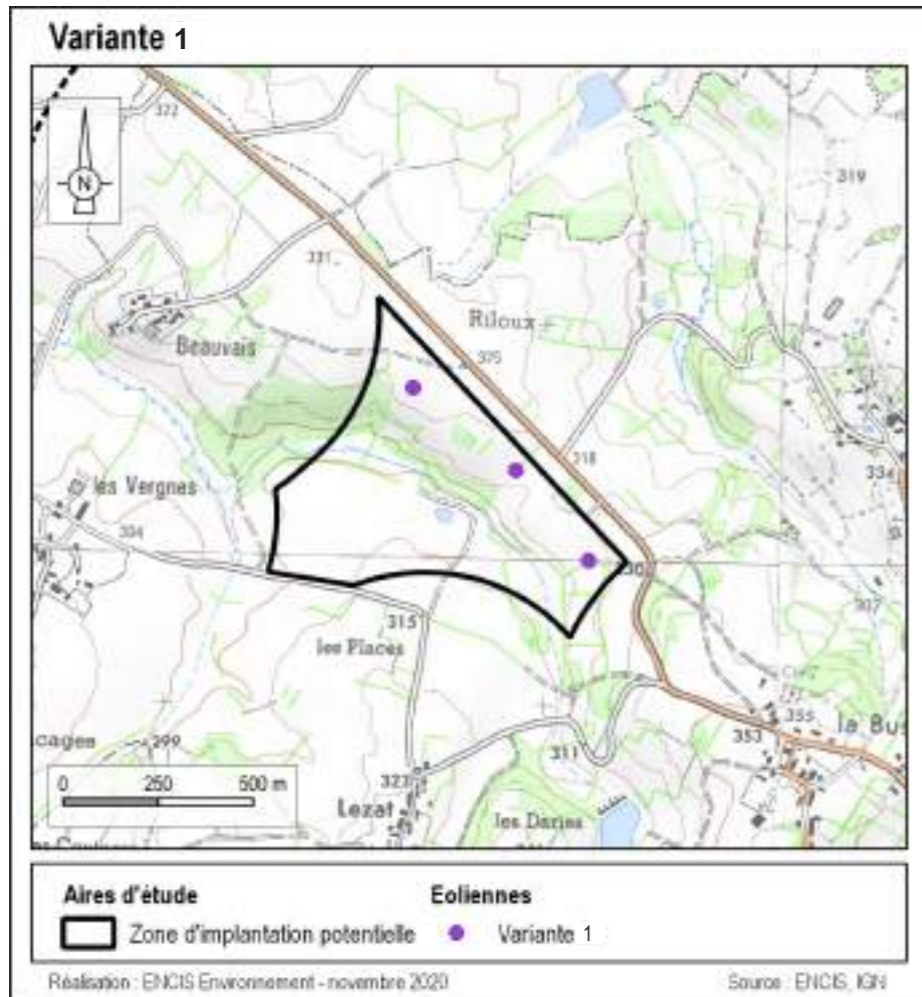
Son orientation est sud-est/nord-ouest. La variante 2 est composée de deux éoliennes de 200 m en bout de pale. Ces éoliennes forment un duo imposant et compact qui s'aligne en parallèle de la route D912.

### 5.4.3 Variante n°3 (scénario B)

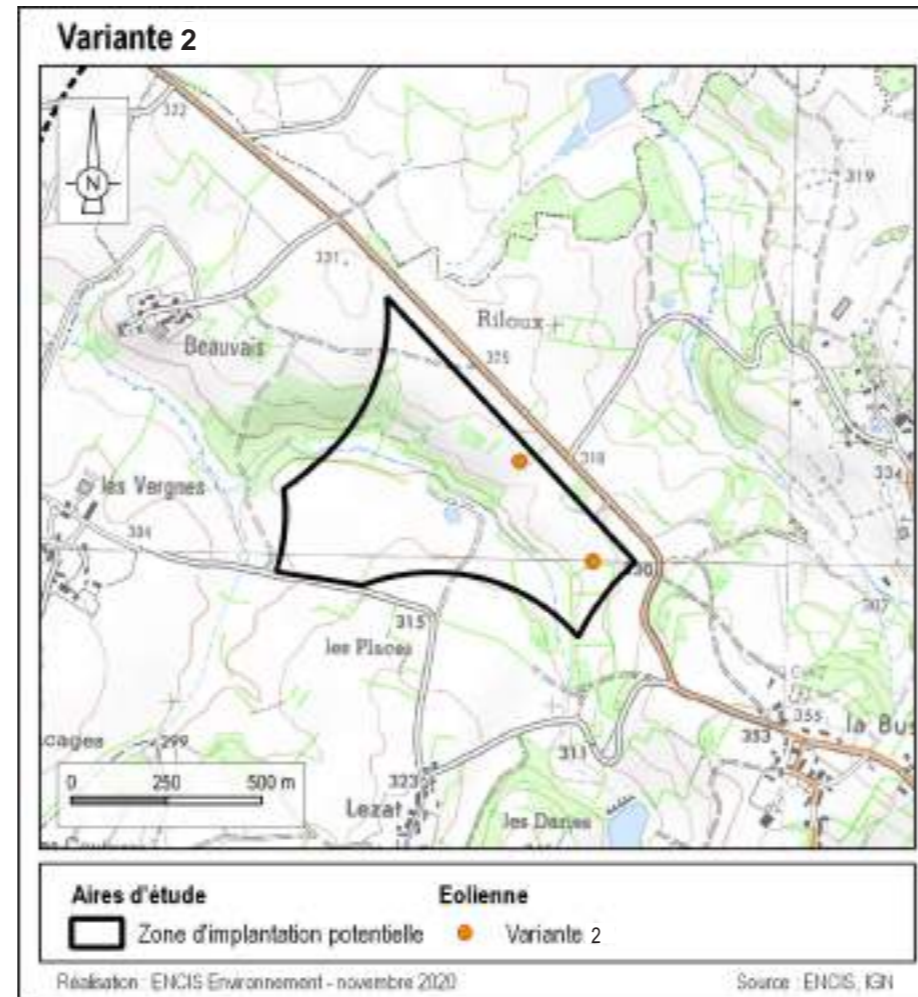
La variante 3 est composée de trois éoliennes. Elles forment un triangle à cheval sur le vallon de la Planche Arnaise, avec une éolienne au nord, une éolienne au sud et une à l'est. **Cette implantation fait écho au scénario B non retenu.**

VARIANTES DE PROJET ENVISAGÉES	
Nom	Description
Variante n°1 (scénario A)	3 éoliennes de type Vestas V126 / de 180 m en bout de pale
Variante n°2 (scénario A)	2 éoliennes de type Vestas V150 / de 200 m en bout de pale
Variante n°3 (scénario B)	3 éoliennes de type Vestas V126 / de 180 m en bout de pale

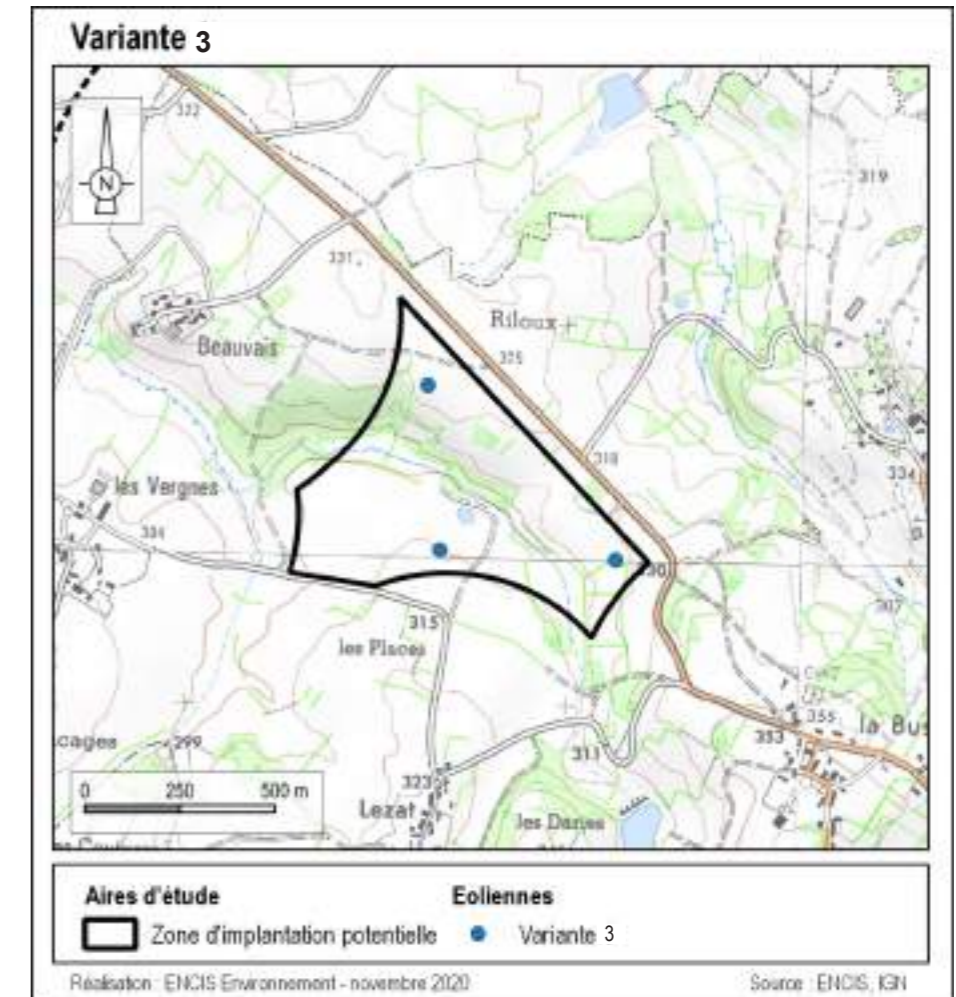
Tableau 25 : Variantes de projet envisagées.



Carte 41 : Variante 1 (scénario A).



Carte 42 : Variante 2 (scénario A).



Carte 40 : Variante 3 (scénario B).

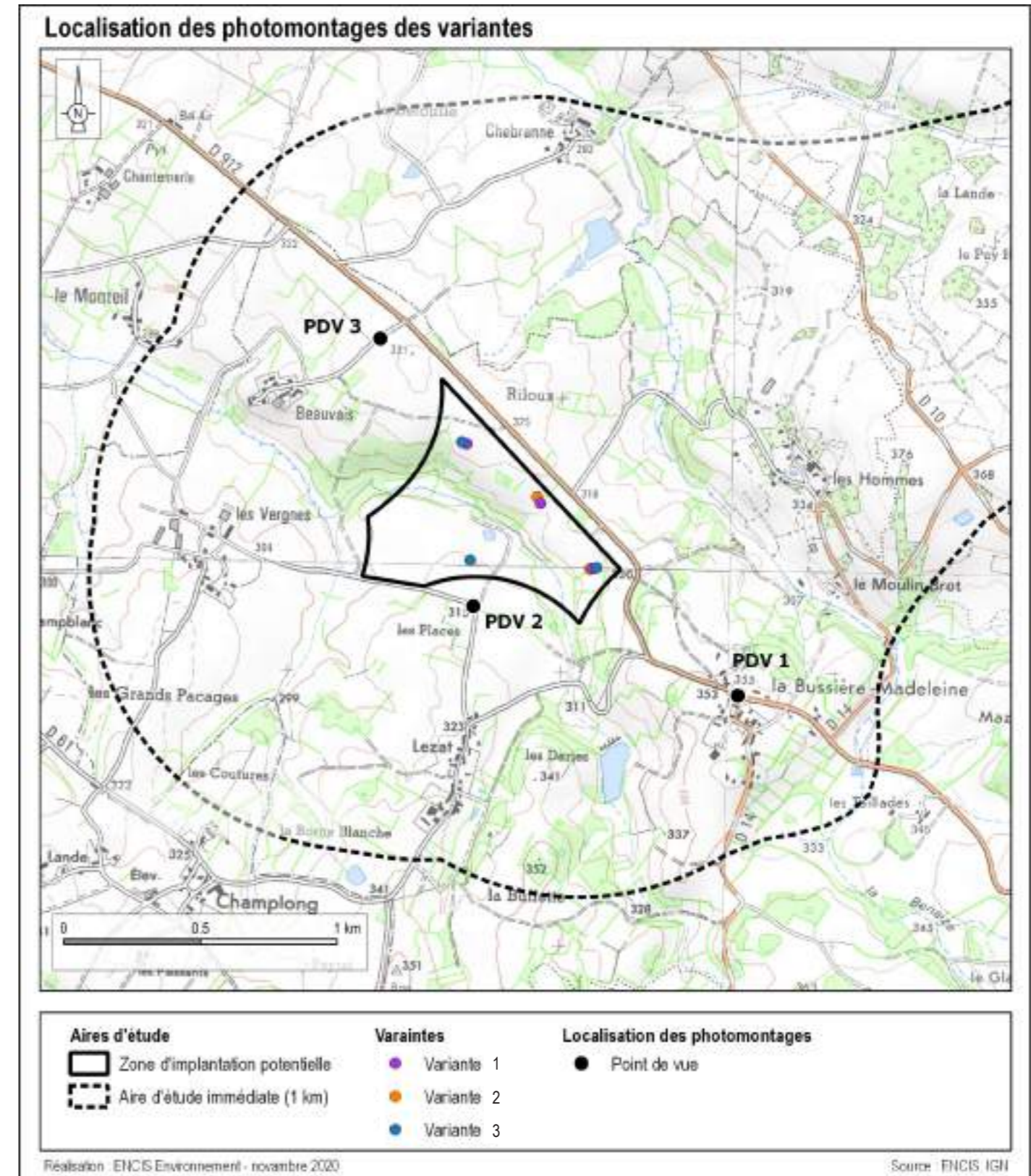
#### 5.4.4 Analyse comparative des variantes de projet

Les trois variantes de projet ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages (cf. pages suivantes). Trois points de vue ont ainsi été choisis (les trois dans l'AEI, cf. localisation carte page suivante). Ils sont situés au niveau de lieux de vie ou de sites proches offrant un dégagement visuel et permettent différents angles de vue sur le projet.

- PDV 1 : le point de vue est localisé depuis la route D912, au cœur du village de la Bussière-Madeleine. La route départementale est un axe de circulation important, permettant de relier la ville de La Souterraine à l'autoroute A20. Pour rappel ce village est un site emblématique.

- PDV 2 : ce point de vue est localisé à proximité du projet, dans le prolongement de la route communale qui dessert le hameau de Lezat au lieu dit les Places.

- PDV 3 : le point de vue 3 est localisé sur la route de desserte du hameau de Beauvais. Il est orienté dans l'axe sud-est / nord-ouest qui fait écho à l'orientation de la route D912, située à quelques dizaines de mètres.



Carte 43 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes.



#### 5.4.4.1 Photomontages depuis Bussière-Madeleine (PDV 1)

Cette prise de vue a été réalisée depuis la route D912, au cœur du village de la Bussière-Madeleine. La route départementale est un axe de circulation important qui ouvre une fenêtre visuelle en direction du projet. Pour rappel le village de Bussière-Madeleine est un site emblématique inventorié par l'ancienne DREAL Limousin. Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

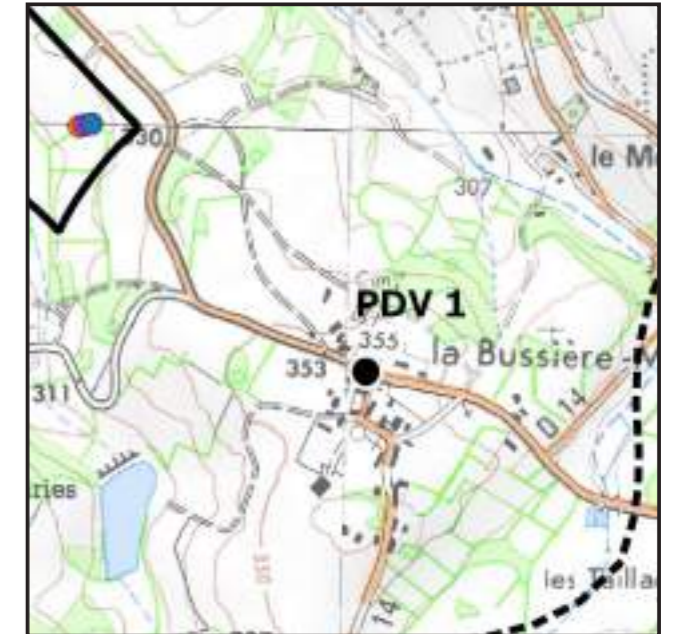
#### Analyse comparative

Depuis ce point de vue nous constatons que la végétation joue un rôle important dans la réduction des perceptions du projet. Pour l'ensemble des trois variantes, seuls les bouts des pales des éoliennes est perceptible depuis la voirie. Si les différences entre les variantes 1 et 2 ne sont pas clairement identifiables depuis ce point de vue, on remarque toutefois que l'emprise de la variante 3 est plus large. Le bouquet de trois éoliennes de la variante 3 a pour principal effet d'élargir l'angle de champ du projet.

Si les variantes 1 et 2 sont difficiles à comparer, il faut toutefois préciser que le type de machine utilisé pour la variante 2 (V150 de 200 m de hauteur en bout de pale) est plus imposant que les V126 à 180 m de la variante 1. Avec cette différence de hauteur, environ 20 m, les pales de la variante 2 seront plus prégnantes dans le paysage de la Bussière-Madeleine.

#### Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 1 (scénario A)
- 2 - Variante 2 (scénario A)
- 3 - Variante 3 (scénario B)



Fond IGN 1 / 25 000



Photographie 180 : Vue de l'état initial.



Photographie 182 : Variante 1 (source : photomontage SEPE Riloux).



Photographie 183 : Variante 2 (source : photomontage SEPE Riloux).



Photographie 181 : Variante 3 (source : photomontage SEPE Riloux).

#### 5.4.4.2 Photomontages depuis les Places (PDV 2)

Le point de vue 2 est localisé à proximité du projet, dans le prolongement de la route communale qui dessert le hameau de Lezat au lieu dit les Places. Ici, depuis le rebord de versant du vallon de la Planche Arnaise, de grandes parcelles agricoles offrent un point de vue panoramique sur l'ensemble du projet. Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

#### Analyse comparative

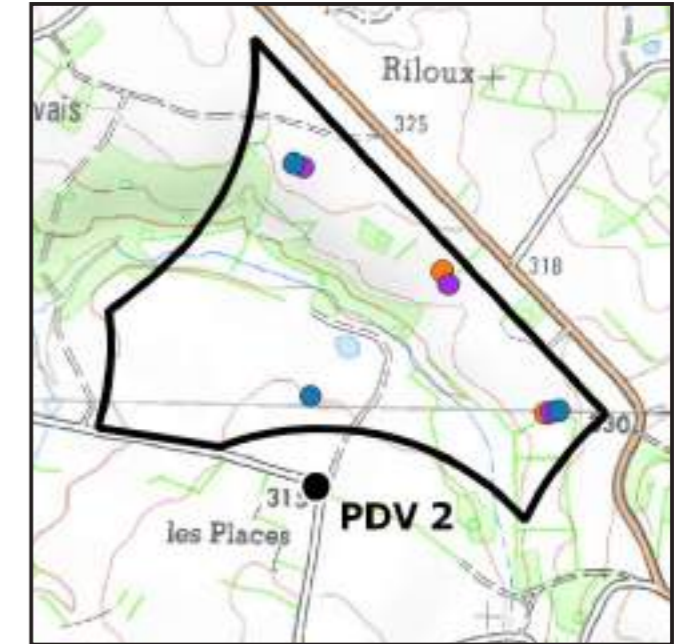
La variante 3 présente une structure déséquilibrée depuis ce point de vue. Les interdistances entre les trois éoliennes sont contrastées et l'éolienne la plus proche tend à créer un effet de surplomb sur l'observateur et la voirie communale.

La variante 1 offre une structure équilibrée de trois éoliennes, ce qui a pour effet de garantir une bonne lisibilité du projet. Les interdistances sont régulières et aucun effet de décrochage n'est identifié.

Le duo de la variante 3 offre un angle visuel nettement moins important que les deux variantes précédentes, mais le type d'aérogénérateur, des Vestas V150, est plus imposant. Le fait que le parc soit composé de seulement deux éoliennes tend à déséquilibrer l'ensemble en créant un rapport hauteur / largeur du parc important.

#### Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 1 (scénario A)
- 2 - Variante 2 (scénario A)
- 3 - Variante 3 (scénario B)



Fond IGN 1 / 25 000



Photographie 184 : Vue de l'état initial.



Photographie 186 : Variante 1 (source : photomontage SEPE Riloux).



Photographie 187 : Variante 2 (source : photomontage SEPE Riloux).



Photographie 185 : Variante 3 (source : photomontage SEPE Riloux).

#### 5.4.4.3 Photomontages depuis la route menant à Beauvais (PDV 3)

Le point de vue 3 est localisé sur la route de desserte du hameau de Beauvais. Il est orienté dans l'axe sud-est / nord-ouest qui fait écho à l'orientation de la route D912, située à quelques dizaines de mètres. Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

#### Analyse comparative

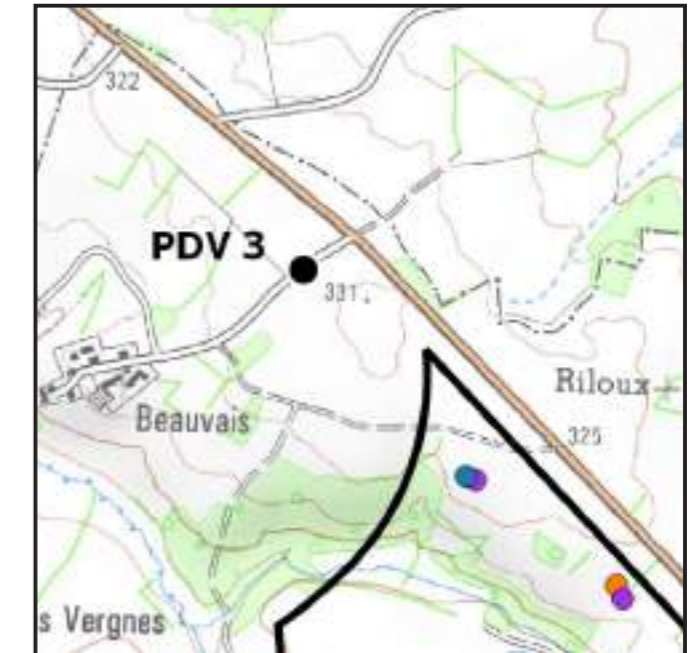
La variante 3 offre un angle visuel plus important que les deux autres variantes, du fait de sa structure triangulaire qui étend l'emprise du parc au sud.

Depuis ce point de vue la variante 1 présente une structure compacte. L'angle visuel du parc est ici restreint, mais l'alignement des éoliennes a pour conséquence de favoriser des effets de superposition de pales qui brouillent la lecture du parc. L'effet de perspective est ici accentué et l'éolienne ST-1 vient créer un décrochement important vis-à-vis des éoliennes ST-2 et ST-3.

La variante 2 est plus minimaliste. L'éloignement des deux éoliennes limite la dominance du projet depuis ce point de vue. On constate tout de même un effet de superposition de pales.

#### Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 2 (scénario A)
- 2 - Variante 1 (scénario A)
- 3 - Variante 3 (scénario B)



Fond IGN 1 / 25 000



Photographie 188 : Vue de l'état initial.



Photographie 190 : Variante 1 (source : photomontage SEPE Riloux).



Photographie 191 : Variante 2 (source : photomontage SEPE Riloux).



Photographie 189 : Variante 3 (source : photomontage SEPE Riloux).

### 5.4.5 Synthèse de l'analyse des variantes

La variante qui semble la plus cohérente d'un point de vue paysager est la variante 1. Il s'agit en effet de la variante qui semble la plus adaptée en termes de cohérence avec le relief. La structure du parc est lisible et suit une ligne sud-est / nord-ouest, orientée selon l'axe du plateau, de la vallée de la Benaize et de la route D912. Les éoliennes choisies, des V126, sont moins imposantes que les V150 de la variante 2.

La variante 3 n'offre pas de structure linéaire en cohérence avec les caractéristiques du relief et vient confirmer l'abandon du scénario B. Le triangle formé par les trois éoliennes tend à élargir l'angle visuel du parc depuis les points de vues situés au nord-ouest et au sud-est du projet. La structure du parc est nettement moins lisible que les variantes 1 et 2, et apparaît comme un bouquet aux inter-distances irrégulières.

La variante 2 offre une structure compacte. Le duo des deux éoliennes s'aligne avec la route départementale D912 et un rebord de versant. Mais les éoliennes retenues pour cette variante sont nettement plus imposantes que les V126 des variantes 1 et 2.

## 5.5 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs variantes. La variante de projet n°1 a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue humain, écologique et paysager.

### 5.5.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de 3 éoliennes de type Vestas V126. Leur puissance nominale est de 3,6 MW. Leur hauteur est de 180 m en bout de pale : le mât mesure 114,6 m et les pales font 63 m chacune.

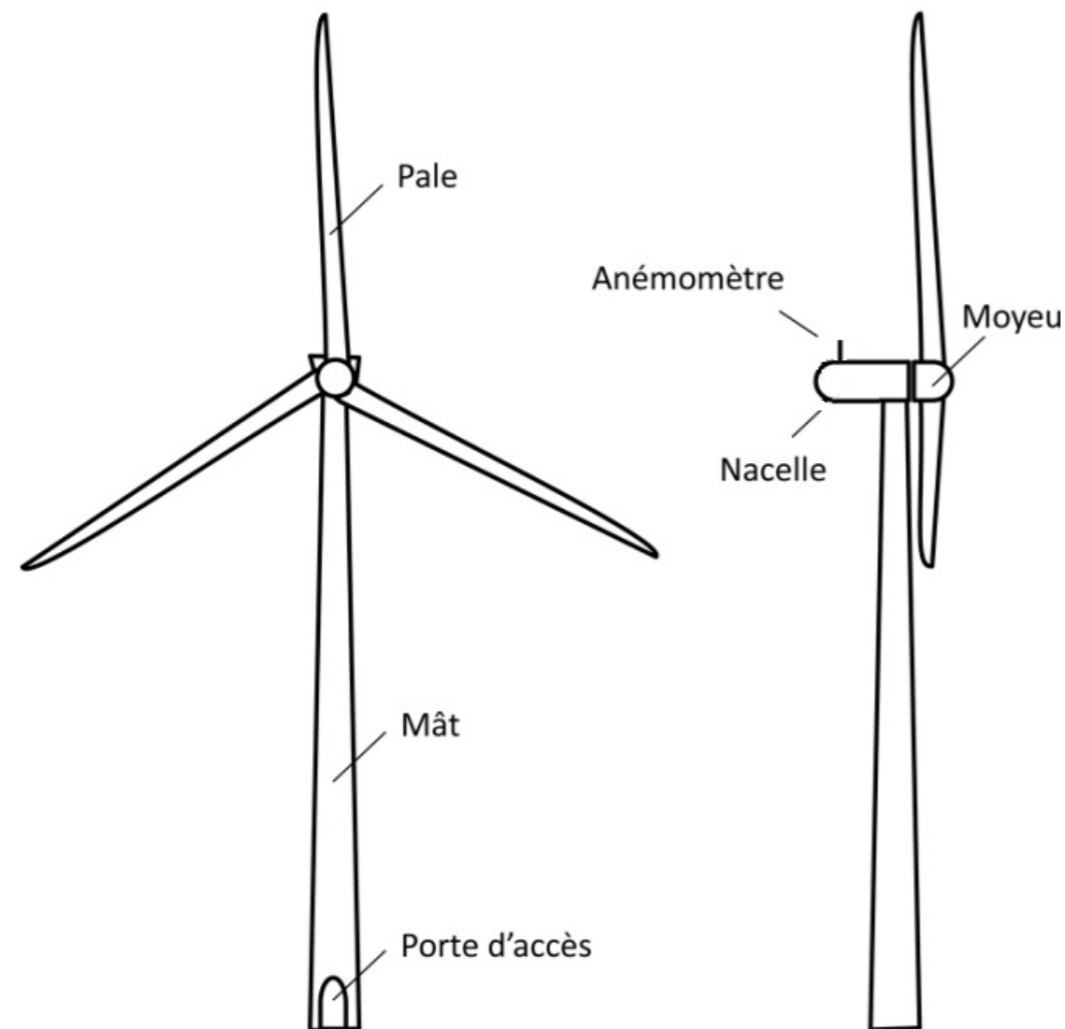


Figure 29 : Schéma d'une éolienne.

### 5.5.2 Les aménagements connexes

#### 5.5.2.1 Voies d'accès et plateformes

Les voies d'accès sont des pistes créées, notamment les voies d'accès aux éoliennes (environ 575 mètres linéaires, occupant une superficie de 5 076 m<sup>2</sup>). Ces pistes seront constituées de graves et de graviers non traités (GNT) calcaire / granit de couleur beige / grise.

Les plateformes de montage devront également être créées. Chaque plateforme occupe une superficie de 1 610 m<sup>2</sup>, pour une superficie totale de 4 830 m<sup>2</sup> pour 3 éoliennes. Elles sont composées de concassé formé à partir de minéraux et matériaux recyclés.



Photographie 192 : Texture des pistes en concassé calcaire / granit.



### 5.5.2.2 Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton.

Il sera choisi ici de l'habiller d'un bardage bois pour une meilleure intégration paysagère. Les portes et huisseries seront peintes de la teinte gris-mousse (RAL 7003). Son emprise au sol est de 12 x 2,75 m, soit environ 33 m<sup>2</sup>, pour une hauteur de 2,50 m.

### 5.5.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur minimale de 80 cm.

### 5.5.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface de 1 018 m<sup>2</sup>. Celles-ci sont circulaires (des études géotechniques seront réalisées après l'autorisation, ces études permettront de déterminer le diamètre et la profondeur de ces fondations). Ces fondations seront enterrées.

### 5.5.2.5 Débroussaillage

Aucun débroussaillage n'est prévu durant la phase de chantier.

### 5.5.2.6 Défrichage ou coupe d'arbre

En amont de ces aménagements, des secteurs seront défrichés / des haies et des arbres seront abattus pour permettre certaines opérations de construction : acheminement, modification et création de voies d'accès, création de plateforme, fondations et éolienne. Le détail de ce défrichage est présenté dans l'Etude d'Impact sur l'Environnement.

## 5.5.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de trois éoliennes s'étalera sur une période d'environ douze mois : trois mois pour le terrassement des pistes, des plateformes, des fouilles et des tranchées, deux mois de génie civil, un mois de séchage des fondations, un mois pour le génie électrique, deux semaines pour la livraison des aérogénérateurs, un mois de montage et d'assemblage des éoliennes, et deux semaines de mise en service et de réglages.

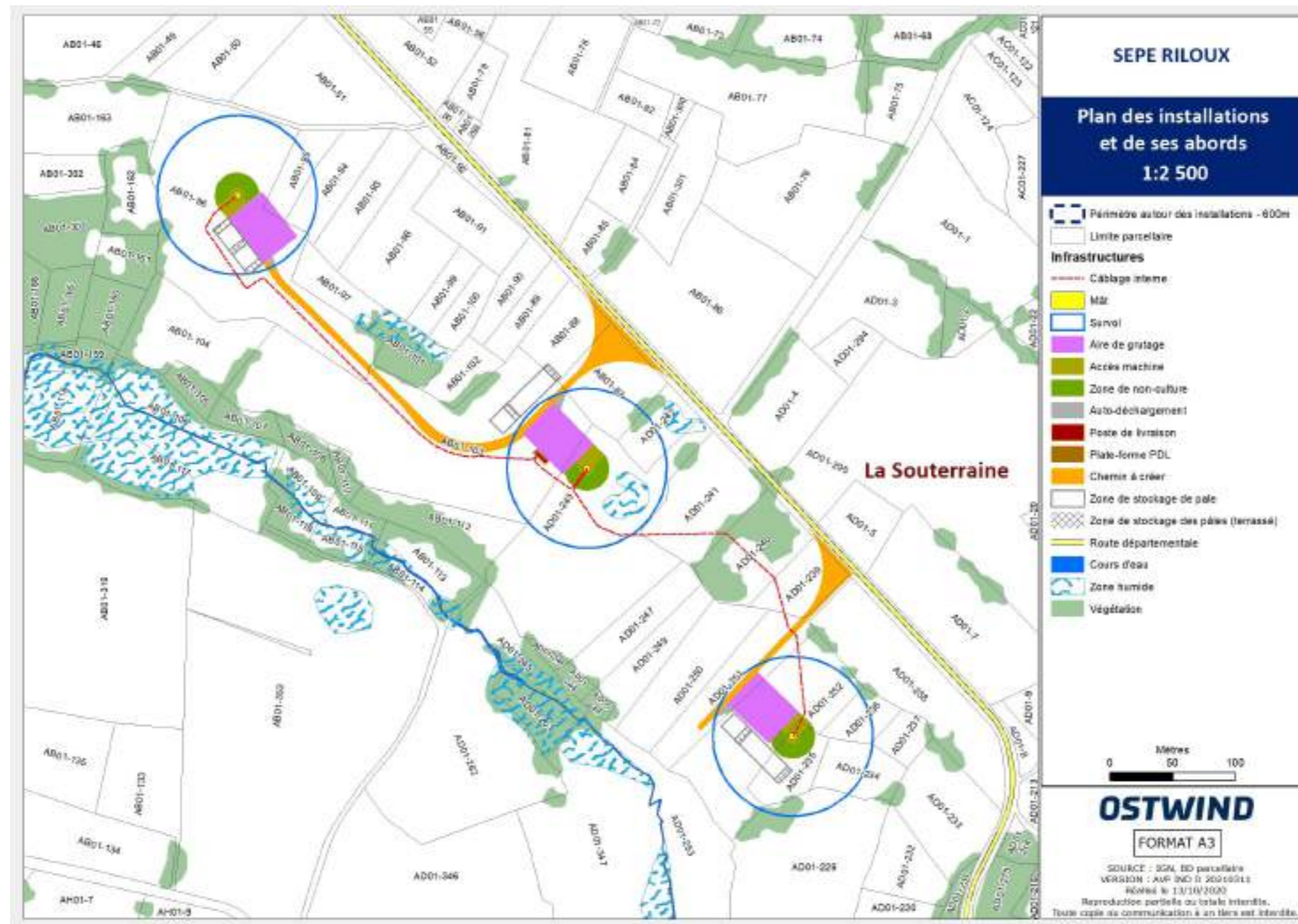
## 5.5.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (20 à 25 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, d'une partie des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

## 5.5.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. La localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, réseaux électriques, poste de livraison, etc.



Carte 44 : Plan de masse du projet (source : Ostwind).



# 6. Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

## 6.1 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au chapitre 2.1.2, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

### 6.1.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

### 6.1.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

#### *Acceptation globale de l'éolien*

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDOC a interrogé 2 000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67% de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 25 à 39 ans, il y a 76% de personnes favorables, contre 59% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que « les éoliennes dégradent le paysage » (41% des personnes défavorables) et qu'« elles sont trop bruyantes » (42%). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une « bonne image » de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

Une étude réalisée par Harris interactive, pour le compte de France Energie Eolienne, est parue en octobre 2018. Elle met en avant la bonne image dont bénéficie l'énergie éolienne auprès de l'ensemble des Français et des riverains en particulier (habitant à moins de 5 km d'une éolienne). Selon cette étude, 73 % des Français et 80 % des riverains ont une bonne image de cette énergie.

#### *En fonction de la distance d'éloignement au parc éolien*

Il est cependant intéressant de voir que si l'éolienne est globalement très bien acceptée, cette

acceptabilité décroît avec la proximité. Ainsi :

- 80% des sondés sont favorables à l'installation d'éoliennes dans son département,
- 68% sont favorables à l'installation d'éoliennes dans sa commune,
- 45% sont favorables à l'installation d'éoliennes à 500 m de son domicile.

#### *En fonction de l'existence ou non du parc éolien*

Selon que l'on parle de l'idée d'un projet éolien ou d'un parc éolien les résultats sont également différents. Il est intéressant de constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76 % des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'ils n'étaient que 58 % au moment de la construction du parc. Cette tendance est mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2 300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il est également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants.

Dans le cadre d'une autre étude Ipsos (projet de parc éolien de la côte des Isles (Cotentin), 2005), les interviewés ayant déjà vu un parc éolien sont d'ailleurs plus nombreux que les autres à les trouver belles (57% pour 47% de ceux qui n'en ont jamais vu), et à réfuter l'argument selon lequel elles détérioreraient le paysage (55% de pas d'accord pour 50% de ceux qui n'en ont pas vu). Ainsi, le contact avec les éoliennes favoriserait l'adhésion à celles-ci.

#### *Selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge*

Une étude un peu ancienne (DEMOSCOPIE, 2002, ADEME) révèle des disparités en terme de CSP, de sexe et d'âge :

- Les CSP + et dans une moindre mesure les hommes ont généralement :
  - o Une attitude plus positive que la moyenne sur les aspects écologiques et les aspects liés à l'installation et la durée de vie des éoliennes.
  - o Mais sont plus sceptiques sur les aspects économiques et le bruit.
- Les CSP - et dans une moindre mesure les femmes semblent :
  - o Plus optimistes quant aux aspects économiques et esthétiques
  - o Se prononcent un peu moins sur les aspects écologiques
  - o Ont tendance à adhérer à l'idée qu'elles tuent les oiseaux migrateurs.
- Les agriculteurs ont une perception des éoliennes nettement plus positive que la moyenne.
- Les plus favorables à l'installation d'éoliennes à proximité de leur domicile sont :
  - o Les agriculteurs
  - o Les 25-34 ans

- o Les hommes
- o Les habitants de communes de 100 000 habitants ou plus
- Les moins favorables : les + de 65 ans, particulièrement les femmes.

A notre connaissance, à ce jour, il n'existerait pas de données récentes permettant d'affirmer ou d'infirmier ces constats faits en 2002. Il se peut que les perceptions aient évolués.

### **Les touristes**

En ce qui concerne le tourisme, un sondage mené dans la région Languedoc-Roussillon (Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, Conseil régional, CSA (2003)) a interrogé 1 033 touristes sur la question. 67% des visiteurs avaient vus des éoliennes durant leurs vacances. 16 % des visiteurs trouvaient qu'il y avait trop d'éoliennes et 63 % pensaient qu'on pouvait en mettre davantage, 24 % que cela gâche le paysage et 51 % que cela apporte quelque chose au paysage. A la question « Durant vos vacances, est-ce que la présence de plusieurs éoliennes (au moins cinq) vous plairait beaucoup, vous plairait plutôt, vous dérangerait plutôt ou vous dérangerait beaucoup... ? », l'acceptation est très forte le long des axes routiers (64% favorables), elle est forte en mer ou dans les campagnes, mais l'idée plaît moins dans les vignes, à proximité de la plage et des lieux culturels ou encore du lieu d'hébergement touristique.

Le sondage démontre aussi que « La présence potentielle d'éoliennes à une dizaine de kilomètres du lieu de résidence, suscite majoritairement de l'indifférence : 55% des touristes déclarent que cela ne changerait rien pour eux. 23% affirment que « lors d'une excursion, [ils pourraient] réaliser un détour pour aller les voir », 14% qu'ils feraient le voyage et 6% qu'ils feraient « en sorte de ne pas aller dans ce secteur ».

L'étude en Languedoc-Roussillon conclut : « Les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres ».

### **6.1.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens**

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le

plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

#### **Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :**

- Des considérations esthétiques :
  - o Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
  - o Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques :
  - o Energie « propre », écologique et « sans déchets »
  - o Energie « renouvelable »
  - o Energie « sans émission de gaz à effet de serre »
  - o Energie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales :
  - o Energie « économique » et « proche des consommateurs »
  - o Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
    - Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
    - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
  - o Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

**Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :**

- Les considérations esthétiques et paysagères :
  - o Des objets qualifiés d' « industriels »
  - o Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie :
  - o Des « machines gênantes » ou « bruyantes »
  - o Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier
- Des considérations techniques :
  - o Une énergie qui dépend du vent
  - o Une énergie inefficace, inutile
  - o Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales :
  - o Des projets « imposés » par des « promoteurs »
  - o Des projets manquant de « concertation locale »

**6.1.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens**

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la

participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

## 6.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insère le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site, les visibilitées lointaines sont rares comme l'a montré l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de douze mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

### 6.2.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage.**

### 6.2.2 Phase de défrichage / de coupe / d'élagage

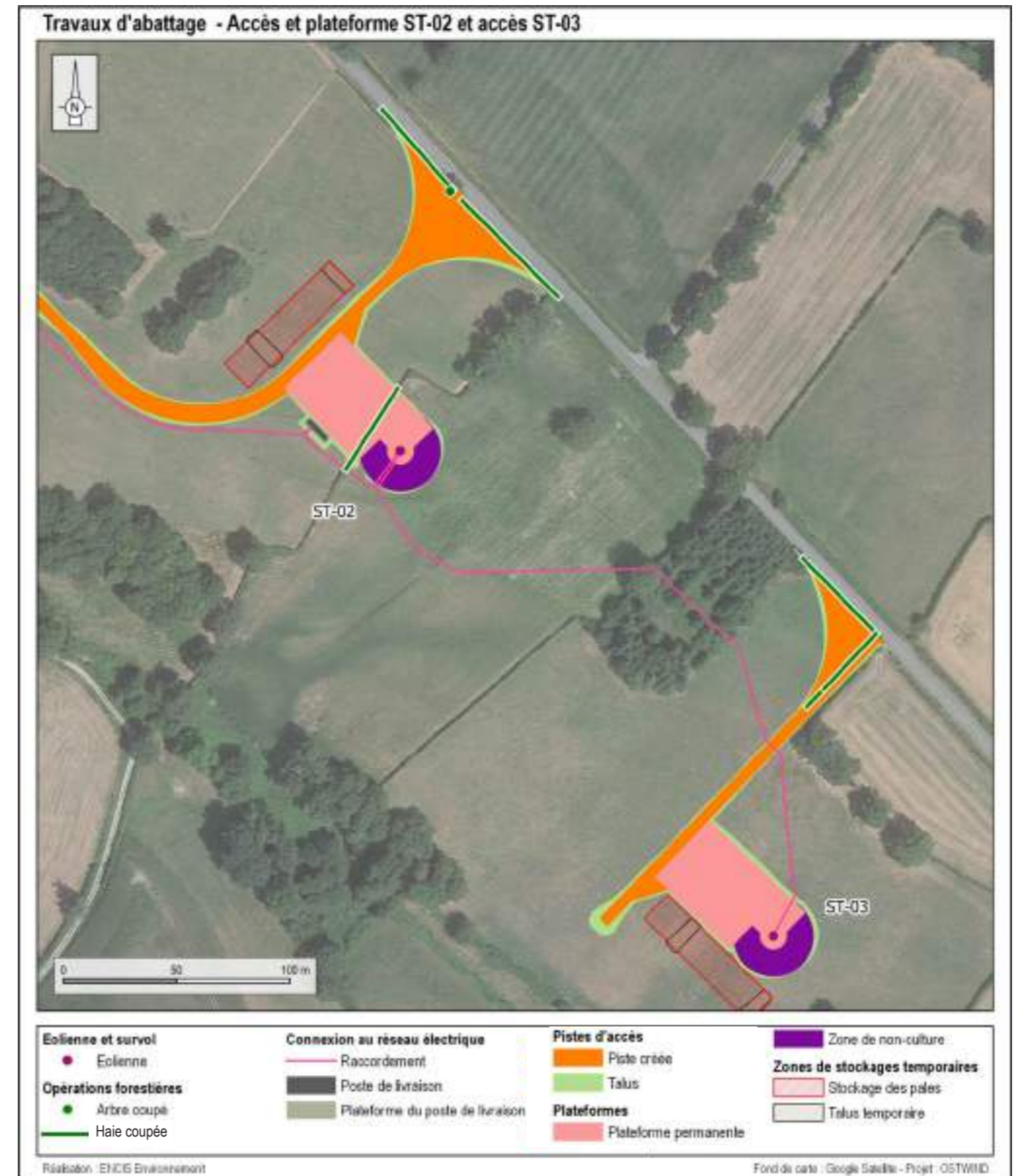
Le projet nécessite l'arrachage de 290 mètres linéaires de haies (cf. Tableau ci-dessous et Carte ci-contre), essentiellement au niveau des chemins qui seront créés pour accéder aux éoliennes ST-02 et ST-03.

La perte de ces motifs modifiera la lisibilité du paysage tel qu'il est connu actuellement.

**Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.**

Localisation	Linéaire (en mètre)	Type de linéaire coupé	Arbre isolé coupé
Accès éolienne ST-02	108	Haie arbustive taillée en sommet et façades	1 frêne commun
Plateforme permanente éolienne ST-02	42	Haie arbustive taillée en sommet et façades	-
Accès éolienne ST-03	54	Haie arbustive taillée en sommet et façades	-
	36	Haie arbustive haute	-
Raccordement électrique interne entre ST-02 et ST-03	50	Plantation d'Épicéas, de sapins exotiques, de sapin de Douglas et de cèdres (83.3121), Broussailles forestières décidues (CB 31.8D)	-
<b>Total</b>	<b>290 mètres linéaires</b>	-	<b>1 arbre</b>

Tableau 26 : Linéaire de haies impacté par les travaux.



Carte 45 : Travaux d'abattage.



### 6.2.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camions. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que peu de conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**

### 6.2.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais / remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants a pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à long terme sur le paysage.**

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactante étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact permanent très faible sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera très impactante pour le paysage car ces plateformes seront visibles de loin étant donné la modification des couleurs : passage de prairies vert clair à des formes géométriques strictes de couleur beige. Les conséquences directes de cette phase auront un impact **modéré à long terme** sur le paysage.

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 193 : Illustration d'un chantier éolien

## 6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

### 6.3.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.3, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation / respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de blocs-diagramme,
- de croquis,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, l'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance

avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesse, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.3, sur l'évaluation des impacts.

### 6.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel du paysage, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Des photomontages ont été systématiquement réalisés pour tout le patrimoine présentant des enjeux forts déterminés dans l'état initial. Au total, 30 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par SEPE Riloux selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de Photomontages du projet éolien des Riloux – Annexe du Tome 4.3.3 de l'étude d'impact sur l'environnement ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.